

7

LETTRES

A M. HENRI MARTIN

PREMIÈRE PARTIE

LE SIRE DE GAUCOURT

LETTRE PREMIÈRE

EXPOSÉ

MONSIEUR,

Je viens d'achever la lecture de votre VI^e volume de l'*Histoire de France* (4^e édition), et j'ai été surpris de certaines propositions qu'il contient. Je comprends parfaitement que dans un travail aussi étendu que celui d'une histoire de France, où vous avez eu l'idée de présenter une forme nouvelle, de donner la clef d'événements dont la cause avait passé inaperçue; je comprends, dis-je, que dans un aussi long travail, quelques erreurs aient pu échapper !

Mais est-il juste de s'attacher à peindre sous des couleurs qui lui sont étrangères, un homme qui y figure ?

La fidélité de l'histoire est-elle respectée, lorsqu'on

1

Document



0000005578542

attribue à ce personnage des faits auxquels il n'a pas pris part? L'impartialité existe-t-elle lorsqu'on lui suppose des intentions que ses actes démentent?

Ces impressions, Monsieur, m'ont frappé par suite du portrait et des faits que vous attribuez à l'un des compagnons de l'immortelle Jeanne d'Arc! Je veux parler du sire de Gaucourt dont le sang et le nom m'appartiennent (1).

Déjà, de 1837 à 1841, j'avais rédigé sur lui une notice biographique (inédite) dont les éléments puisés à nos archives publiques et dans les chroniques contemporaines, donnent à cette monographie un caractère de scrupuleuse fidélité. Aussi j'ai dû m'étonner, Monsieur, quand j'ai vu que vous en aviez fait un ennemi de Jeanne d'Arc? Bien que vous ayez, tout comme moi, compulsé nos chroniques, vous l'avez dépeint comme un homme farouche, tandis qu'il portait un renom d'honneur et de dévouement parmi ceux qui ont figuré dans la lutte patriotique que nos pères ont soutenue au xv^e siècle, pour rétablir l'indépendance de notre pays et maintenir l'intégralité de la monarchie.

Après avoir lu votre livre (2), j'ai comparé vos citations

1. Voir les annotations A.

2. 1^o Histoire de France depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789, par Henri Martin, 4^e édit., in-8°, 1855, t. VI; — 2^o Jeanne d'Arc, par Henri Martin, in-12. Furne, 1857.

avec ma monographie et avec l'excellente collection de M. Quicherat ⁽³⁾; je me suis assuré, Monsieur, que les erreurs étaient de votre côté.

Je viens donc rétablir les faits qui concernent mon aïeul, afin que, dans vos autres éditions, pareilles erreurs ne se renouvellent plus à votre escient.

Au reste, depuis les laborieuses recherches de M. Quicherat, et ses notes érudites, je ne crois pas qu'il y ait, dans l'histoire de France, une époque qui soit connue plus complètement que celle de Jeanne d'Arc. On doit donc regretter de rencontrer, dans votre récit des faits de ce temps, des additions où l'imagination prend une certaine place.

Je ne pense pas qu'il y ait un meilleur moyen de démêler la vérité que celui de comparer les textes. Je vais donc rapprocher votre récit du texte des documents que j'avais rassemblés il y a vingt ans, et que j'ai revus ces jours-ci, en m'appuyant d'un livre dont vous ne récuseriez pas l'autorité, les cinq volumes de M. Quicherat.

Il serait désirable que mes réponses ne fussent pas plus longues que vos propositions; mais je suis forcé de citer des textes entiers, et, afin de mettre le doigt sur l'erreur, de discuter aussi vos propositions.

Autant que possible j'éviterai les redites et je n'avancerai rien qui soit sujet à contestation.

3. Procès de Jeanne d'Arc, par Jules Quicherat, 5 vol. in-8°, 1845.

Je maintiens que le sire de Gaucourt n'a pas été hostile à Jeanne d'Arc.

Qu'il n'a pas été un instrument, ni un complice de La Trémoille.

Qu'enfin il n'a pas été un courtisan s'occupant d'intrigues, mais un brave et loyal Chevalier.

Ce sera l'objet des quatre premières lettres ; dans une seconde partie, je discuterai quelques propositions que vous émettez sur la mission de Jeanne d'Arc, et qui sont tout à fait en désaccord avec le caractère que nous lui connaissons, et avec les faits admis par ses interrogatoires et par les témoignages des divers procès.

FAITS ANTÉRIEURS A JEANNE D'ARC.

Extrait du livre de M. H. Martin.

Le sire de Gaucourt, l'ancien défenseur d'Harfleur, racheté récemment d'une captivité de treize années, commandait la place (d'Orléans) comme bailli du duc d'Orléans.

(H. M. VI. p. 449.)

A l'année 1433. — Du complot (contre La Trémoille) était le grand-maitre Gaucourt, gouverneur de Chinon, révolté contre son ancien complice. (H. M. VI, p. 342.)

Page 450 (en 1429), il est encore qualifié de Grand-Maitre.

Textes contemporains.

(Le jeudi 24 octobre 1428). Enfin de l'assault, y furent pluzieurs bléciez d'une partie et d'aultre, mais trop plus des

Anglois, dont il y en mourut plus de douze vingts. Lors advint que durant l'assault, chevalchoit par Orléans le seigneur de Gaucourt car il en estoit gouverneur ; mais en passant par devant Saint-Père-Émpon, il cheut de son cheval par cas d'avanturo tellement qu'il se desnoua le bras ; si fust incontinent mené aux estuves pour appareiller (*).

(Le 8 février 1429). Mardy entrèrent dedans la ville plusieurs très vaillants hommes de guerre et bien habillez et entre les autres messire Guillaume Estuart frère au connestable d'Escosse, le seigneur de Gaucourt, le seigneur de Verduzan et plusieurs autres chevaliers et escuyers accompagnés de mil combattans tellement habillez pour fait de guerre que cestoit moult belle chose à veoir (*).

Et demourèrent en la dicte cité d'Orléans les sires de Boussac..... pour résister contre lesdits Anglois qui tenoient ledit siège devant la ville. Lesquels seigneurs dessus dits se gouvernèrent grandement et vaillamment pour la garde d'icelle cité et firent de grandes escarmouches et saillies sur lesdits Anglois et aussi fist monseigneur de Gaucourt de grands vaillances lequel alloit dudit Orléans bien souvent devers le roy pour reconforter ceulx qui estoient en laditte ville et apporter or et argent et ce qui leur estoit nécessaire (*).

Ainsi, Monsieur, nous sommes d'accord sur ce point, qu'avant l'arrivée de Jeanne d'Arc, le sire de Gaucourt était bailli ou gouverneur d'Orléans. Il fit même plu-

4. Journal du siège d'Orléans. Quicherat, t. iv, p. 99.

5. Journal du siège d'Orléans. Quicherat, t. iv, p. 117.

6. Le Bouvier, hérault de Berry. Histoire du roi Charles VII. Alain Chartier, p. 68. — Paris, Samuel Thiboust, 1617.

sieurs voyages de cette ville à Chinon, en Berry et dans l'Orléanais pour rendre compte au roi, amener des troupes et des vivres. Le 3 juin 1427, il signe une quittance de 3,000 liv. t. destinées au paiement des troupes qu'il avait mises à Celles et à Orléans (7). Le 16 janvier 1429, il assiste au conseil du roi tenu à Mehun-sur-Yèvre, avec l'évêque d'Orléans, le Bâtard, les seigneurs d'Albret, de La Trémoille, d'Arpajon, de Trèves, où le roi, satisfait de la fidélité des habitans d'Orléans, les exempte des tailles, aides et soldes des gens de guerre (8). Ce sont là des actes sérieux, et non des intrigues, comme vous allez le faire entendre plus loin.

Toutefois, le sire de Gaucourt ne resta pas treize ans prisonnier en Angleterre, ainsi que vous le dites, mais pendant dix années seulement. Il fut pris au siège d'Harfleur en 1415; et plusieurs auteurs font mention de son retour en 1426 ou au commencement de 1427 (9). On le voit à la fin de 1426 se réunir à Gien, à l'armée du Connétable, et prendre part à la levée du siège de Montargis (10), où il mit ses bijoux en gage pour obtenir de l'argent afin de lever des troupes (11). 1426. « Le sire

7. Mss. de la bibliothèque impériale. Dossier Gaucourt.

8. Collection des ordonn. royales, anno 1429, t. xiii, p. 144.

9. Voir l'annotation B.

10. Monstrelet, t. II, p. 30.

11. Histoire du connétable de Richemont; mss. cité par Le La-

« d'Orval, frère de monseigneur d'Albret, le Bastard d'Orléans, les sires de Gaucourt, de Guitry, de Graville, et un capitaine nommé Lalière accompagnés de grand nombre de François et d'Escossois vindrent sur le siège des Anglois qui estoient devant Montargis du côté devers le Chastel et férèrent si roidement sur les Anglois qui là tenoient le siège qu'ils les déconfirent (12). »

Le père Anselme reconnaît aussi que Gaucourt n'est resté que dix ans prisonnier des Anglais (13). A la fin du § suivant, nous répondrons à la qualification de Grand-maitre de l'Hôtel du Roi que vous lui donnez à tort à cette époque, et qui justifierait si elle était exacte, l'opinion que vous avez de sa part dans le gouvernement.

ARRIVÉE DE JEANNE D'ARC.

Extrait du livre de M. Henri Martin.

« Jeanne fit écrire au roi pour lui demander ses ordres ; Charles VII l'appela à Chinon. L'état moral de cette cour en détresse importe à constater au moment où la vierge de Domremy parut devant ce Charles si différent de ses rêves. Deux influences opposées continuaient à se disputer le roi

boureur, p. 752. Jean Chartier, Histoire de Charles VII, p. 14, et l'annotation C.

12. Voir la note 6, même ouvrage, anno 1426, p. 65.

13. Histoire des grands-officiers de la couronne. Anselme, t. VIII, p. 366.

sur les débris du royaume. C'était d'une part la belle-mère de Charles VII Yolande d'Aragon, habile femme, tête politique qui avait tâché de réunir les maisons de Bourgogne, de Bretagne, d'Orléans..... autour du trône contre l'Angleterre, qui avait soutenu le connétable de Richemont contre ces favoris aussi funestes..... » Elle avait profité de l'abattement de son gendre pour lui arracher l'ordre de faire venir la pucelle. De l'autre sont les favoris, La Trémoille en tête... à côté étroitement lié à ses intérêts, le chancelier Regnault de Chartres..... à un moindre degré de crédit, Raoul de Gaucourt, grand-maitre de l'hôtel du roi et bailli d'Orléans, brave et habile homme de guerre mais *dur, orgueilleux, jaloux*. (H. M. VI, p. 450.)

La virginité de Jeanne avait été constatée par la belle-mère du roi et par deux autres dames; c'était dans l'opinion du moyen âge la meilleure preuve que Jeanne ne tirait pas ses révélations de l'enfer. (H. M. VI, p. 457.)

Tous les obstacles furent levés et Jeanne arriva le 25 avril à Blois avec le chancelier de France et Raoul de Gaucourt qui avait laissé Orléans à la garde du bâtard d'Orléans pour venir hâter le secours. (H. M. VI, p. 459.)

Elle sortit de Blois avec un assez grand corps de troupes escortant un grand convoi. A côté d'elle, chevauchaient le maréchal de Boussac, le grand-maitre Gaucourt, l'amiral de Culant, le sire de Retz, Lahire, Baudricourt arrivé de Vaucouleurs. (H. M. VI, p. 464.)

S'il faut en croire un des hommes qui lui furent le plus contraires, Raoul de Gaucourt, elle annonça expressément que le temps et le vent allaient changer. Le vent en effet sauta brusquement à l'ouest. (H. M. VI, p. 462.)

Textes contemporains.

Gaucourt dit et affirme qu'il était présent au château de Chinon, quand la pucelle y arriva, qu'il la vit lorsqu'elle se présenta en face de la Majesté Royale avec une grande humilité et simplicité, une pauvre petite bergere et qu'il entendit les paroles suivantes, qu'elle dit au roi de cette manière : « Sé-
« rénissime seigneur Dauphin, je suis venue et suis envoyée
« de la part de Dieu, pour apporter secours à vous et au
« royaume! » Et alors le roi l'ayant vue et entendue, afin
d'être plus amplement informé de son état, ordonna qu'elle fût remise à la garde de Guillaume Bellier maître de son hôtel, bailli de Troyes (ad honores) et lieutenant dudit déposant à Chinon et dont l'épouse était une femme d'une grande dévotion et très-recommandable. Le roi ordonna ensuite que Jeanne fut visitée par des clercs. C'est ce qui fut fait et ses paroles et ses actes furent examinés par ces clercs pendant un espace de trois semaines et plus, tant à Poitiers qu'à Chinon. Ces clercs après l'examen déclarèrent qu'il n'y avait aucun mal en elle ni dans ses paroles. Et enfin après plusieurs interrogatoires adressés à Jeanne la Pucelle, il lui fut demandé à quel signe elle montrerait qu'on devait se fier à ses paroles. Alors elle répondit que le signe qu'elle leur montrerait serait la levée du siège d'Orléans et le secours (14).

Et fut depuis icelle pucelle baillée à la royne de Cécille mère de la royne nostre souveraine dame et à certaines

14. Déposition de Raoul de Gaucourt, témoin au procès de réhabilitation de Jeanne. Quicherat, t. III, p. 16-19.

Dames estans avecques elle ; par lesquelles icelle pucelle fut vue, visitée et secrètement examinée ès secrètes parties de son corps (15).

Jean Pasquerel a entendu dire « que la même Jeanne lorsqu'elle vint vers le roi fut visitée deux fois par des femmes pour savoir ce qui en était, si elle était homme ou femme, vierge ou polluée. Et on trouva qu'elle était femme, vierge et même pucelle. Et celles qui la visitèrent, ainsi qu'il l'a entendu dire, étaient la dame de Gaucourt et la dame de Trèves et bientôt elle fut conduite à Poitiers (16).

Mais le roi ayant entendu l'opinion des susdits prélats et docteurs, c'est-à-dire qu'il n'y avait rien de mal dans ladite pucelle, l'envoya accompagnée de l'archevêque de Reims alors Chancelier de France et du seigneur de Gaucourt maintenant Grand-Maitre de la maison du Roi, à la ville de Blois dans laquelle vinrent les seigneurs qui conduisaient les envois, c'est-à-dire les seigneurs de Retz et de Boussac maréchaux de France (17).

Le maréchal de Rais, Lahire, Gaucourt, Pothon de Xintrailles et d'autres capitaines furent audit jour à Bloys pour la conduite et firent partir grand foison de vivres de la dite ville. La Pucelle..... quant elle vint auprès d'Orléans elle fist avaler (18) bateaulx de ladite ville... Le sire de Gaucourt

15. Déposition de Daulon. Quicherat, t. III, p. 209, t. v. p. 87.

16. Jehanne de Previlly et Jehanne de Mortemer. Voir la déposition de Jean Pasquerel. Quicherat, t. III, p. 102.

17. Voir annotation D. Déposition de Dunois. Quicherat, t. III, p. 4.

18. Avaler ; c'est remonter qu'il devait dire. M. Quicherat signale cette erreur de Perceval de Cagny.

et aucuns autres des capitaines demourèrent avec elle (19).

La pucelle partit ainsi avec sa bannière et elle conduisait avec elle le maréchal de Boussac, le sire de Gaucourt, le sire de Rais et beaucoup d'autres seigneurs et capitaines avec une foule de gens à cheval et aussi à pied qui étaient bien trois mille (20).

Et alors elle se retira de chez le Roi et alla à Blois où d'abord elle s'arma pour conduire les convois à Orléans et secourir ses habitants. Ledit déposant répond en outre conformément au dire du seigneur de Dunois sur les points où il est interrogé, sur le changement du vent contraire et sur la manière de déposer le convoi au-dessous de la cité. Il ajoute en outre qu'elle a expressément prédit que dans un très-court espace, le temps et le vent changeraient; et que cela arriva ainsi et aussitôt qu'elle l'avait dit. De même elle prédit que les convois seraient introduits librement au-dessous de la ville (21).

Ainsi, à votre sens, Monsieur, d'après ce que j'extrais de votre livre, le sire de Gaucourt *aurait été l'un des plus contraires* à Jeanne d'Arc et il aurait été *dur, orgueilleux et jaloux*. Enfin, il aurait fait partie de la cabale de La Trémoille, contre le connétable de Richemont sans doute?

Aucun des auteurs que nous avons cités, ni aucun de

19. Chronique de Perceval de Cagny. Quicherat, t. iv, p. 5.

20. Eberhard de Windecken. Quicherat, t. iv, p. 490.

21. Déposition de Raoul de Gaucourt. Quicherat, t. iii, p. 16-19.

ceux que nous citerons encore, ne lui donnent ce caractère. (22). Sa déposition sur Jeanne d'Arc ne témoigne nullement qu'il en ait été jaloux. Il parle d'elle, au contraire, dans des termes qui indiquent plutôt de la vénération que du dédain.

C'est lui qui signale la prédiction réalisée du changement de temps. C'est par lui que nous arrive ce portrait naïf de l'héroïne, lorsque parée seulement de sa modestie de jeune fille, elle est présentée à Charles VII ; *una paupercula bergeretta*, dit-il ; *une pauvre petite bergerette* (23). Ces termes ne sont pas l'expression d'un homme dur et orgueilleux, ni celle d'un homme jaloux de la personne dont il parle.

Il n'est permis à personne de donner à un homme historique (ailleurs que dans les romans) un caractère et des penchants qu'il n'a pas, surtout lorsque ce caractère *supposé* est en contradiction avec les paroles connues de cet homme.

Jusqu'à présent, j'ai donc le droit de dire, Monsieur, que vous êtes mal informé sur le caractère du sire de Gaucourt et sur sa position à l'égard de Jeanne d'Arc. Plus loin, je vous en fournirai de nouvelles preuves.

22. Jean Chartier dit que c'était un *loyal chevalier*. Voir ci-après p. 63.

23. Guillaume de Ricarville l'appelle seulement *Bergerette*. Quicherat, t. III, p. 21.

Quant à ses dignités, vous faites encore erreur, car vous dites qu'il était alors *grand-maitre de l'hôtel du roi*. Raoul de Gaucourt ne fut revêtu de cette charge qu'en 1453, après la mort de Jacques de Chabannes.

Il était chambellan du duc d'Orléans en 1411 (24); mais il ne paraît pas avoir été chambellan du roi avant 1427 (25). Il remplit provisoirement les fonctions de Grand Chambellan à la fin de 1433 (26), lors de la séquestration de La Trémoille, qui était titulaire de cette charge depuis 1427, et il devint premier chambellan en titre (27) vers 1437. Onze ans après, il fait partie, en cette qualité, du cortège de Charles VII, lors de l'entrée triomphale de ce prince à Rouen, en 1449 (28). Jean Chartier nous décrit même le costume qu'il portait (29). Mais lors de l'arrivée de Jeanne d'Arc à Chinon, Gaucourt était un simple chef de guerre, bailli d'une ville ou d'une province; il était simple chambellan, par conséquent sans influence sur le roi pour prendre part à la direction politique; ce qui ne lui aurait pas manqué s'il eût été Grand-Maitre de l'hôtel. Dans le drame nouveau

24. Voir les annotations E.

25. Voir les annotations F.

26. Voir l'annotation F.

27. Voir l'annotation G.

28. Voir l'annotation H.

29. Histoire de Charles VII, p. 213.

et si étrange que vous avez imaginé, Monsieur, pour faire ressortir Jeanne d'Arc, vous avez dû naturellement introduire des scènes nouvelles et créer des motifs. Pour cet exposé de mise en scène, il vous a fallu des acteurs avec des rôles qui exprimassent votre pensée et non pas la leur. L'un de vos personnages dont le caractère est d'invention, est le sire de Gaucourt ! Il vous paraissait donc plausible de lui donner une part à la responsabilité du gouvernement ; si, comme vous le dites, il eût été Grand-Mâitre, ce qu'il n'était pas alors. Si parfois il entrait, en 1429, aux conseils du roi, c'était passagèrement, et comme bailli d'Orléans, pour rendre compte de l'état du siège, ainsi que nous le voyons par les lettres de Charles VII données à Meung-sur-Yèvre le 16 janvier 1429, dans le but d'accorder des privilèges et immunités aux habitants d'Orléans, du dévouement et de la fidélité desquels le roi était satisfait⁽³⁰⁾. Le sire de Gaucourt pouvait le témoigner mieux que tout autre ; puisque, depuis vingt mois, il était bailli de l'Orléanais et gouverneur de la ville, et qu'il avait fait des efforts continuels pour garnir celle-ci de vivres, de munitions et de troupes⁽³¹⁾.

Mais quant à prendre part à la direction politique, ou

30. Voir l'annotation I.

31. Lottin. Recherches historiques sur Orléans.

à appartenir à la coterie de La Trémoille, rien ne le démontre. Les faits qui sont connus laissent même supposer le contraire, c'est - à - dire qu'il lui était opposé.

En effet, en 1427, il est nommé chambellan en même temps que La Trémoille devient grand chambellan *par l'influence* du connétable de Richemont, et il est plus que probable qu'il restait fidèle à celui-ci, puisque l'année d'après, c'est au connétable de Richemont, déjà l'ennemi de La Trémoille, qu'il conduit les compagnies levées de ses propres deniers (32). C'est sa femme, la dame de Gaucourt, que l'on charge d'assister la reine de Sicile, quand cette princesse vient constater la pureté de Jeanne d'Arc. Or, cette princesse admiratrice si juste et si empressée de Jeanne aurait-elle appelé à une mission de confiance, la femme d'un ennemi de la jeune inspirée? C'est encore Raoul de Gaucourt qui met toute son activité à rassembler des vivres et des troupes, des munitions et de l'argent pour secourir Orléans et les autres villes avant l'époque de Jeanne d'Arc, et pendant toute la durée de la mission de celle-ci. Tandis qu'il est avéré que La Trémoille apportait la plus grande nonchalance, pour ne pas dire le plus mauvais vouloir, à toutes ces opérations.

32. Voir note 11 et annotation C.

Plus tard, après le sacre de Reims, et l'expédition de la Charité-sur-Loire, lorsque le roi rentra à Chinon, Gaucourt est envoyé en Dauphiné, loin de la résidence du roi. Raoul aurait alors été pour La Trémoille plutôt un homme incommode qu'un complice!

Certes, tous ces rapprochements n'indiquent pas que Gaucourt appartint à une coterie. Jusqu'à présent, rien ne démontre qu'il fût hostile à Jeanne d'Arc, mais ses actes et ses paroles laissent plutôt supposer qu'il applaudissait à sa mission.

J'ai l'honneur de vous saluer...

LETTRE DEUXIÈME

LEVÉE DU SIÈGE D'ORLÉANS

MONSIEUR,

Comme vous avez appliqué à une date fautive un fait que vous reprochez au sire de Gaucourt, il importe de rappeler de suite la chronologie des événements du siège.

La levée du siège d'Orléans s'opère en dix jours, du 29 avril au 8 mai. On ne combattit pas tous les jours; et la date des principaux événements importe à constater pour fixer la discussion qui va suivre.

Le 29 avril Jeanne arrive à Orléans, dans la nuit.

Le mercredi 4 mai, elle va au-devant du Bâtard; la bastille Saint-Loup est emportée.

Le jeudi 5 mai, fête de l'Ascension; conseil de guerre chez Jacques Boucher, trésorier de la Duché d'Orléans.

Le vendredi 6 mai, Jeanne prend la bastille des Augustins.

Le samedi 7 mai, elle prend le fort des Tourelles.

Le dimanche 8 mai, les Anglais ont évacué les bastilles de l'ouest et du nord; et l'on va rendre grâces à Dieu.

Ainsi les faits de guerre ont lieu dans les journées du 4, du 6 et du 7.

Voyons les détails :

JOURNÉE DU 4.

M. Henri Martin,

Jeanne fatiguée de sa chevauchée, se jeta sur le lit de son hôtesse..... Elle se fait armer précipitamment, saisit son étendard, s'élance sur son cheval et court à toute bride, en faisant jaillir le feu des pavés, droit à la porte orientale qu'on appelait la porte de Bourgogne. Une sortie avait été entreprise à son insu, *probablement par ordre de Gaucourt* et d'autres chefs qui ne voulaient pas qu'elle eût l'honneur de la victoire.

(vi, 156, *Prise de la bastille Saint-Loup*).

Gaucourt n'est nommé, dans aucune des chroniques, pour les faits du 4 mai.

JOURNÉE DU 5.

C'était le jour de l'Ascension (5 mai), Jeanne ne voulut pas qu'on profanât la solennité par l'effusion du sang humain; mais le 6 mai au matin, la Pucelle, le Bâtard d'Orléans, Boussac, Gaucourt, Lahire traversèrent la Loire en bateaux et se portèrent contre les bastides du côté de la Sologne.

(vi, p. 166).

Les textes contemporains.

Le jeudi d'après, qui fut l'Ascension Notre-Seigneur, tindrent conseil la Pucelle, le Bastart d'Orléans, le maréchalz Ste-Sévère et de Rays, le seigneur de Graville, le baron de Coulonces, les seigneurs de Villars, de Sainte-Traille, de Gaucourt, Lahire, le seigneur de Corraze, messire Denys de Chailly, Thibaut de Termes, Jamet du Tilloy et ung capitaine escossais appelé Canède et autres cappitaines et chefs de guerre et aussi les bourgeois d'Orléans pour adviser et conclure ce qui estait de faire contre les Anglois qui les tenoient assiégés. Pourquoi fut conclud qu'on assauldroit les Tournelles et bouleverds du bout du pont, combien que les Anglois les avoient merveilleusement fortifiées de choses defensables et de grand nombre de gens bien usitez en guerre. Et pour ce fut par les cappitaines commandé que chacun fust prest le lendemain ou matin et garny de toutes choses à faire assault ; auquel commandement fut bien obéy, car dès le soyr fut faict tant grant diligence, que tout fust prest au plus matin et noncé à la pucelle (33).

Et le lendemain (de la prise de la bastille St-Loup) fut tenu conseil pour savoir que on avait affaire pour adomagier et grever iceux Anglois tenans le siège d'un costé et d'autre d'icelle ville d'Orléans. Et fut tenu y cellui conseil à l'Ostel du chancelier d'Orléans ; auquel lieu estoient le Bastard d'Orléans, le sire de Rais, le sire de Graville, Lahire, messire Ambroise de Loré, le sire de Gaucourt et plusieurs autres. Auquel conseil fut délibéré que on foroit certains

33. Journal du siège. Quicherat, t. iv, p. 158.

apareilz, comme manteaux et taudis de bois, pour aller assaillir la grand bastille et austres du costé de la Beausse, affin que on fit venir les Anglois qui estoient de l'autre costé devers la Soloigne, pour aidver à secourir ceulx de la dite grand bastille et austres du costé de la Beausse (34).

Il a entendu dire au sire de Gaucourt que quand Elle (Johanne) étoit à Orléans il avoit été conclud par les gens qui avoient charge des troupes du roi, qu'il ne paroissoit pas bon de faire quelqu'attaque ou quelqu'assaut le jour où fut prise la bastille des Augustins et le sire de Gaucourt fut lui-même commis à garder les portes pour que personne ne sortit : Jeanne, cependant, ne fut pas contente de cela ; bien plus, elle fut d'avis que les militaires devoient sortir avec les gens de la ville et aller à l'assaut de la dite bastille et cet avis fut partagé par beaucoup de militaires et d'hommes de la ville ; et Jeanne elle-même dit au sire de Gaucourt qu'il étoit un méchant homme et ajoutant : « Veuillez ou « refusez, les soldats viendront et gagneront comme ils ont « gagné ailleurs. » Et contre la volonté du sire de Gaucourt lui-même, les soldats de la garnison sortirent et ils furent à l'assaut et à l'envahissement de la bastille des Augustins qu'ils prirent par force et par violence. Et ainsi qu'il l'a entendu dire au sire de Gaucourt lui-même, celui-ci fut en grand danger (35).

Et illec firent leur assemblée pour aller prendre la dite bastille de Saint-Jean-le-Blanc..... Voians les dits François n'estro puissans pour prendre la dicte bastille, fut conclud que ainsi s'an retourneroient sans rien faire..... Pour plus

34. Jean Chartier. Quicherat, t. iv, p. 57.

35. Déposition de Simon Charles. Quicherat, t. iii, p. 116.

seurement eulx retourner et passer, fut ordonné demourer derrière des plus notables et vaillans gens de guerre du parti des dicts François, afin de garder que les dits ennemis ne les peussent grèver en retournant; et pour ce faire furent ordonnez messeigneurs de Gaucourt, de Villars lors sénéchal de Beaucaire, et il qui parle (⁵⁶).

JOURNÉE DU 7.

M. Henri Martin.

Au point du jour la Pucelle monta à cheval, annonçant à ses hôtes qu'avant le soir, elle rentrerait victorieuse à Orléans par les Tournelles et par le pont de la Loire. Le Conseil des chefs avait résolu d'empêcher son dessein, et Gaucourt, bailli de la ville, avait fait fermer les portes et gardait en personne la porte de Bourgogne. Il déclara que personne ne passerait. Jeanne commanda au peuple d'ouvrir la porte. Les bourgeois et les soldats qui la suivaient en foule se précipitèrent à sa voix avec une telle furie que Gaucourt faillit être mis en pièces. (VI, p. 167.)

Textes contemporains.

Et le lendemain au matin qui estoit jour de samedi, les ditz François passèrent de rechief la dicte rivière pour assaillir la bastille du pont. Et là furent le sire de Rieux, le Bastard d'Orléans, le sire de Gaucourt, le seigneur de Graville, les sires de Guitry, de Courraze, de Villars, messire Denys de Chailly, l'admiral messire Luys de Culant, Lahire,

86. Déposition de Daulon. Quicherat, t. III, p. 214.

Potton, le commandeur de Giresme, messire Florent d'Il-liers, le Bourg de Mosquaren, Thibaut de Termes et plusieurs autres; lesquels donnèrent l'assault de toutes parts à la dite bastille du pont depuis le midi jusques au soleil couchant et tant que par force d'armes, la dite bastille fut prise (37).

« Et s'accorde le dit déposant avec le précédent seigneur de Dunois, sur la prise de la bastille, la levée du siège et l'expulsion des assiégeans; il dépose de la manière et en la forme du dit seigneur de Dunois sur tout ce qui concerne la délivrance de cette ville et cité d'Orléans, la prise des châteaux et camps qui existaient sur la Loire et dont il a été fait mention.

Il s'accorde également sur tout ce qui concerne le voyage du Roi pour faire le sacre à Reims.

Étant interrogé sur la vie et les mœurs de la même Jeanne, il dit et répond que la dite Jeanne était sobre pour boire et manger; qu'il ne sortait de sa bouche que *de bonnes paroles* servant à l'édification et au bon exemple; elle était très-chaste et il n'a jamais sçu qu'un homme ait parlé avec elle pendant la nuit; bien plus, elle avait toujours pendant la nuit une femme avec elle couchant dans sa chambre. Elle se confessait souvent; elle était assiduëment en prières, entendait la messe tous les jours et recevait fréquemment le sacrement de l'Eucharistie; elle ne souffrait pas non plus en sa présence qu'on proférât des paroles déshonnêtes ni des blasphèmes; bien plus elle les détestait dans les actions et dans les paroles. Il ne sait pas autre chose (38).

37. Hérault de Berri. Quicherat, t. 17, p. 43.

38. Déposition de Raoul de Gaucourt, témoin au procès de réhabilitation de Jeanne. Quicherat, t. III, p. 16-19.

Il y a à la date du 10 mai une lettre de Charles VII aux habitants de Narbonne où ce prince raconte les premières victoires d'Orléans.

« Et l'arrivée de deux gentilhommes qui ont été à la be-
« sogne et de ce nous ont apporté lettres de la main du
« syre de Gaucourt (39).

Je ne m'explique nullement, Monsieur, comment vous avez fait pour trouver, dans nos chroniqueurs, le nom du sire de Gaucourt à la journée du 4 mai. Je l'ai cherché en vain; pas un seul ne l'a prononcé. Remarquez bien que même dans la circonstance de l'attaque de la bastille de Saint-Loup, vous nous donnez des motifs que l'histoire ne donne pas. C'est un fait inopiné que personne n'avait prévu et dont aucun n'avait commandé l'exécution. Ni Gaucourt, ni aucun chef n'avait donné l'ordre d'entreprendre une sortie. Car Jean Pasquerel nous raconte « qu'à peine était-on arrivé dans la cité
« d'Orléans, que des gens armés sortirent de nou-
« veau d'Orléans et allèrent assaillir la bastille Saint-
« Loup (40). » D'après lui, ces gens armés semblèrent partir par hasard, sans commandement. Jean Daulon est plus précis, il dit « que ainsi qu'il l'armoit (la Pu-
« celle) ouyrent grant bruit et grant cry que faisoient
« ceulx de ladite cité, en disant que les ennemis por-

39. Procès. Quicherat, t. v, p. 103.

40. Jean Pasquerel. Quicherat, t. III, p. 106.

« toient grant dommaige aux François (41). » Ainsi cette alerte du 4 mai n'est pas venue par l'ordre des chefs, mais par une panique provoquée par une démonstration de l'ennemi. Louis de Contes (Immerguet) dit que « c'était simplement une escarmouche vers Saint-Loup » (42). Et, à chaque instant, depuis le commencement du siège, il y avait des escarmouches. Perceval de Cagny raconte que « ce fut la Pucelle qui appela les capitaines... vint faire « ouvrir la porte de Bourgogne (43). » Il est vrai que son témoignage, auquel vous attachez beaucoup d'importance en d'autres circonstances, n'a pas grande valeur ici, puisqu'il n'était pas présent à l'action. Constatons néanmoins qu'il n'accuse ici aucun chef d'avoir donné d'ordre à l'insu de Jeanne. Le hérault Berri nous dit que « le Bâtard, le sire de Rieux et plusieurs autres y « coururent quand ils sceurent que le peuple étoit esmeu « d'y aller... Et sitost qu'elle fut entrée dans laditte « ville, le peuple s'en partit d'Orléans du grant voulloir « qu'ils avoient d'être hors de la servitude des Anglois, « et assaillirent la bastille Saint-Lô (44). »

Ainsi, Monsieur, de cette série de relations résulte,

41. Déposition de Danlon, écuyer de la Pucelle. Quicherat, t. III, p. 212.

42. Louis de Conte. Quicherat, t. III, p. 69.

43. Perceval de Cagny. Quicherat, t. IV, p. 6.

44. Hérault Berri. Quicherat, t. IV, p. 42, 43.

ou que l'alerte est venue du désir des gens d'armes de se battre, ou du désir des habitants d'échapper aux Anglais; ou d'une escarmouche provoquée peut-être par les Anglais; mais qu'aucun chef n'a donné l'ordre de marcher, et Gaucourt moins qu'un autre; puisque les chroniqueurs et témoins, qui citent tant de noms propres pour cette journée, ne font pas mention du sien.

J'ai cité les preuves, et je maintiens donc que c'est à tort que vous avez écrit que l'entreprise sur Saint-Loup a été faite à l'insu de Jeanne d'Arc, *probablement par Gaucourt et autres, qui ne voulaient pas qu'elle eût l'honneur de la victoire.*

JOURNÉE DU 6.

Il est très-exact que le conseil tenu le 5 mai chez Jacques Boucher, avait pour but un plan d'opérations dont on ne dit à Jeanne qu'une partie; et le secret qu'on lui en garda ne servit que mieux à manifester sa gloire. Car la prise de la bastille des Augustins est, comme fait militaire, l'un des plus audacieux qui existent. En cette circonstance, Gaucourt encourut les reproches de Jeanne parce qu'il prétendait empêcher les bourgeois et l'armée de sortir par la porte de Bourgogne, et Jeanne lui dit « qu'il était un méchant homme! »

Voilà le seul et unique fait où Gaucourt puisse paraître l'adversaire de Jeanne d'Arc. Si telle est l'origine de

l'idée qui vous a porté à écrire que le sire de Gaucourt était *dur, orgueilleux, jaloux et hostile* à Jeanne d'Arc, je dois dire que vos reproches ne me paraissent nullement justifiés par cette circonstance.

Disons, en passant, que les reproches de Jeanne sont du 6, à l'occasion de l'attaque du Fort-des-Augustins, et non du 7, jour de la prise des Tourelles, ainsi que vous le dites, page 167. — Nous en avons cité plus haut les preuves tirées des chroniques. Ajoutons ensuite que ce n'est pas Gaucourt qui avait eu l'idée de faire fermer les portes, mais le Conseil tenu la veille, 5 mai, avec le Bâtard, chef des troupes.

Ceci posé, nous disons que bien que Gaucourt fût gouverneur de la ville, et qu'il eût une compagnie de gens de guerre à sa suite, ce n'était pas lui qui dirigeait l'ensemble des opérations militaires. Celui qui commandait l'armée était le Bâtard ! et si Gaucourt, comme bailli, réunissait en sa main les pouvoirs civil, judiciaire et militaire, il ne devait avoir qu'une autorité restreinte pour les opérations militaires proprement dites, et il obéissait au chef de l'armée, qui était Dunois.

Les manœuvres du 6 avaient été arrêtées dans le conseil du 5, qui avait prescrit l'attaque des bastilles de la Beauce, à l'ouest. Naturellement, on le voit s'opposer à toute sortie à l'est, notamment par la porte de Bourgogne « où Gaucourt avait été commis pour que personne

« ne sortit ⁽⁴⁵⁾. » En un mot, le sire de Gaucourt, vieux capitaine, nourri depuis quarante et un ans dans les camps, exécutait sa consigne d'après le plan voté la veille.

A lui, ancien soldat, il était permis de ne pas se rendre au premier vouloir de Jeanne. Il ne pouvait d'ailleurs être encore convaincu de son génie de la guerre, car depuis son arrivée, il n'y avait qu'une seule entreprise accomplie, mais non provoquée par Jeanne, c'était la réduction du fort Saint-Loup. Dès lors, si l'on pouvait être assuré de son courage belliqueux, on n'avait aucune donnée pour apprécier ses idées de stratégie et de tactique. — Et d'ailleurs, si Gaucourt croyait à son inspiration, ne pouvait-il pas connaître sa déclaration à Poitiers, « que les gendarmes batailleraient et que Dieu « donnerait la victoire ! » Dès lors, Gaucourt devait croire que les règles militaires devaient être abandonnées moins que jamais, afin que l'aide du ciel arrivât plus méritoirement ! aide-toi, le ciel t'aidera !

Il n'en fut pas ainsi ; la tactique de ces temps fut déjouée ; le surnaturel seul l'emporta, et Gaucourt faillit payer de sa vie la stricte observation de la consigne ! Dès lors, en l'observant, il ne s'est pas montré plus jaloux de Jeanne que tout autre chef militaire ! Conclure des paro-

45. Déposition de Simon Charles. Quicherat, t. III, p. 416.

les de Jeanne d'Arc, que Gaucourt devint son ennemi *dur, orgueilleux, jaloux*, serait méconnaître l'esprit qui anime d'ordinaire les vieux soldats. Mais, de plus, il paraît qu'il n'a pas gardé rancune à Jeanne de la vivacité de ses reproches à la porte de Bourgogne! Sa déposition élogieuse au procès de 1455 en est le témoignage et prouve qu'il ne s'en offensa pas, puisqu'il y dit : « Il ne sortait de sa bouche que de bonnes paroles. » Il se fit lui-même le narrateur de ce que Jeanne avait dit à la porte de Bourgogne, car aucun des témoins du procès ni des chroniqueurs ne rapporte ces reproches, que le président Simon Charles, qui dit tenir l'anecdote de Gaucourt lui-même, et qui la raconte pour rendre hommage à Jeanne d'Arc, sans nous laisser supposer que le sire de Gaucourt en ait conservé le moindre fiel contre elle.

Au reste, ce reproche de Jeanne à Gaucourt n'est pas plus sérieux que celui qu'elle fit à Louis de Contes quand elle vint le réveiller le 4 mai! « Ah! sanglant Garson, « vous ne me dyriez pas que le sanc de France feust ré-
« pandu!! (46). »

Appuyé des témoins et des chroniqueurs, je n'admets pas que le sire de Gaucourt fût hostile à Jeanne d'Arc; je n'admets pas la chronologie des faits que vous adoptez pour en tirer des conséquences contraires aux faits prou-

46. Louis de Contes. Quicherat, t. iv, p. 6.

vés, et je n'admets pas non plus les conséquences que vous tirez de tels et tels rapprochements dont les bases et les preuves vous échappent.

Faisons donc bonne et loyale justice de tous ces soupçons contre les compagnons des travaux de notre Jeanne d'Arc. Elle est assez glorieuse, assez héroïque, sa brillante auréole, pour n'avoir pas besoin d'y ajouter des rayons maladroitement arrachés à l'honneur des autres.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LETTRE TROISIÈME

L'ASSAUT DE PARIS

MONSIEUR,

Examinons maintenant ce qui concerne le siège de Paris et où nous allons encore trouver des variations entre votre récit et les faits arrivés.

M. H. Martin.

Le gros de l'armée vint coucher à La Chapelle, devant Paris le 7 septembre. Le roi resta à Saint-Denis au lieu de suivre l'armée. On se mit néanmoins en mouvement le 8 au matin; il avait été décidé qu'on attaquerait par la porte Saint-Honoré. L'armée forte d'une douzaine de mille hommes se divisa en deux batailles. L'une sous le duc d'Alençon et le comte de Clermont se posta derrière une grande butte appelée le Marché aux pourceaux ou la Butte des moulins, pour servir de réserve et empêcher les sorties de la place. L'autre conduite par la Pucelle marche droit aux remparts. *Jeanne par une généreuse confiance et comme gage de réconciliation avait appelé auprès d'elle ce Gaucourt qui*

lui avait toujours fait obstacle et qui dernièrement encore était allé négocier avec le duc de Bourgogne.

(H. M. VI, p. 242.)

Vers le soleil couchant, Jeanne toujours debout sur le bord du fossé et devenue le point de mire de tous les ennemis, fut atteinte profondément d'un trait d'arbalète à la cuisse. Elle s'étendit sur le talus d'un fossé et de là elle ne cessait d'exhorter ses soldats à ne pas quitter l'entreprise, d'aller quérir partout du bois pour remplir le fossé, d'approcher du mur quoi qu'il en coûtât, et toujours elle affirmait que la place serait prise..... *Si Retz et Gaucourt l'eussent secondée de tout leur pouvoir*, si le roi était venu de Saint-Denis, il est très-probable que la nuit eût servi l'attaque plus que la défense, et que le mouvement qui ne s'était pas déclaré à l'intérieur de Paris dans la journée eût éclaté à la faveur des ténèbres.

(H. M. VI, p. 243.)

Le roi ne vint pas; les chefs ne firent rien pour ranimer la lassitude des soldats; à plusieurs reprises, ils invitèrent Jeanne à se retirer; *enfin entre dix et onze heures du soir, Gaucourt et d'autres la vinrent prendre et contre son vouloir l'emmenèrent hors des fossés.....* Ils la mirent à cheval.

(H. M. VI, p. 243.)

Textes contemporains.

Et croyoient les Franchois que les Anglois et autres gens de Paris dussent saillir par la porte Saint-Denys ou par aultre pour férir sur eulx : pourquoi le duc d'Alençon, le duc de Bourbon, le seigneur de Montmorency et aultres avec grant puissance tenoient tousjours la bataille derrière

icelle grant bute, car plus près ne se pouvoient tenir pour les canons et couleuvrines qu'ilz tiroient sans cesser.

Et dist ladite Jehanne la Pucelle quelle vouloit assaillir la ville de Paris, laquelle Jehanne n'estoit pas bien infourmée de la grant eauue qu'il y avoit ès fosses: et néanmoins vint a tout grant puissance de gens d'armes, entre lesquels étoient le sire de Rayx et descendirent en l'arrière fossé, icelle se tint avec ledit maréchal et grand compaignie de gens d'armes tout ycellui jour; et y fut navrée icelle Pucelle d'un vireton parmi la jambe: néantmoins ne vouloit partir dudit fossé; et faisoit ce qu'elle pouvoit faire de jecter fagotz et aultres bois en l'autre fossé pour cuider passez; laquelle chose veue la grant eauue qui y estoit, nestoit pas possible de y entrer. Et depuis qui fut nuit, fut envoiée querir *par plusieurs foiz par lesdiz ducz d'Alençon et de Bourbon, mais pour riens ne se vouloit partir ne retratre, tant qu'il salut que le duc d'Alençon l'alast querir lequel la ramena* (47).

Durant lequel assaut furent revorses et abattus pluzieurs desdiz Francois; et y en heubt très grand nombre de morts et de navrés par les canons couleuvrines et aultre traict que leur gectoient lesdiz Parisiens. Entre lesquels Jehenne la Pucelle fut très fort navrée et demoura tout le jour es fossés, derrière une dodenne jusques au vespre *que Guichard de Thienbroune et aultres l'allèrent querre.....* finalement les capitaines francois, véans leurs gens en tel péril, considerant qu'il leur estoit chose impossible de conquerre la ville par force entendu que yceulx Parisiens avoient une

47. Jean Chartier. Quicherat, t. iv, p. 87.

commune volonté de eulx deffendre sans y avoir division, firent soudainement sonner la retraite... (48).

Et parcequ'ilz se penserent que les Angloys sauldroyent par la porte Saint-Denys pour courir sus aux Francoys estant devant la porte Saint-Honoré, les ducs d'Alençon et de Bourbon s'embuschèrent derrière la montaigne qui est auprès et contre celluy marché des pourceaulx..... Mais ils perdirent leur peine car ceulx de Paris n'osèrent saillir hors la ville. Pourquoy la Pucelle voiant leur couart maintien, délibéra de les assaillir jusques au pied de leur mur. Et de fait se vint présenter devant eux pour ce faire ayant avec elle plusieurs..... Elle arrive au second fossé « en quoy faisant elle fut grand espasse et tellement qu'ung arbales-trier de Paris luy perça la cuisse d'ung traict. Mais ce nonobstant, elle ne s'en vouloit partir... Elle ne s'en vouloit retourner ne retraire en aucune manière, pour prière et requeste que luy feissent plusieurs par diverses fois l'alèrent requérir de soy en partir et luy remonstrer qu'elle devait laisser celle entreprinse : *Jusques à ce que le duc d'Alençon l'envoya querre et la feist retraire et toute l'armée* (49).

Le jeudi mccccxxix jour de N.-D. viii^e jour du mois de septembre, la Pucelle, le duc d'Alençon, les mareschaulx de Boussac et de Rais et autres cappitaines en grand nombre de gens d'armes et de traict partirent, environ viii heures, de La Chapelle près Paris en belle ordonnance; les ungs pour estre en bataille, les autres pour garder de sourvenue

48. Monstrelet. Quicherat, t. iv, p. 393.

49. Journal du siège. Quicherat, t. iv, p. 199.

ceux qui donnoient l'assault. *La Pucelle, le mareschal de Rais, le sire de Gaucourt par l'ordonnance d'elle appelé ce qui bon lui sembla*, alèrent donner l'assault à la porte Saint-Honnouré..... L'assault dura depuis environ l'eure de midi jusques à environ l'eure de jour faillant. Et après soleil couchant la Pucelle fut férue d'un trait de haussepîé d'arbalestre par une cuisse. Et depuis quo elle fut férue elle se efforçoit plus fort de dire que chacun se approchast des murs et que la place seroit prinse. Mais pour ce qu'il estoit nuit et quelle estoit blesîée et que les gens d'armes estoient lassez du long assault qu'ilz avoient fait, *le sire de Gaucourt et autres vinrent prendre la Pucelle et oultre son veulloir l'en emmenèrent hors des fossez*. Et ainsi faillit l'assault. Et avoit très grand regret d'elle ainssy soy de partir en disant : « par mon martin, la place eust été prinse. » Ilz la mirent a cheval et la ramenerent à son logis au dit lieu de La Chapelle ⁽⁵⁰⁾. »

Dans ce qui précède, Monsieur, vous citez trois fois le nom du sire de Gaucourt, à l'occasion du siège de Paris, et cela de la manière la moins bienveillante : 1° Vous dites d'abord que « Jeanne, par une généreuse « confiance et comme gage de réconciliation, appela « près d'elle ce Gaucourt qui lui avait toujours fait « obstacle. »

2° Ensuite, que « si Retz et Gaucourt l'eussent sou-
« tenue de leur pouvoir, si le roi.... » ;

50. Perceval de Cagny. Quicherat, t. iv, p. 26, 27.

3^e Enfin, vous dites « que les chefs ne firent rien pour
« ranimer la lassitude des soldats; que Gaucourt et
« d'autres vinrent prendre Jeanne contre son vouloir. »

Tels sont vos récits.

SUR VOTRE PREMIÈRE PROPOSITION. — Les auteurs qui parlent du siège de Paris avec quelques détails, sont au nombre de quatre, savoir : Jean Chartier, Monstrelet, le Journal du Siège d'Orléans et Perceval de Cagny. Ce dernier est le seul des quatre chroniqueurs qui fasse intervenir le sire de Gaucourt au siège de Paris. Vous en avez la preuve dans les textes entiers que j'ai rappelés ci-dessus. Perceval cite Gaucourt au commencement de l'action; et les expressions dont il se sert ne sont pas prises en mauvaise part. Il dit d'abord « le sire de
« Gaucourt par l'ordonnance elle appelé ce qui bon lui
« sembla. »

D'abord si Gaucourt eût été un ennemi de Jeanne, elle ne l'aurait pas appelé auprès d'elle. Ensuite *ce qui bon lui sembla*, signifie que ce fut agréable et utile à Jeanne; il n'y a pas là d'autre interprétation logiquement possible. Est-il question dans cette parole d'une ancienne querelle entr'eux? Y a-t-il là un nouveau pacte? Je n'y vois pas même d'allusion à cette parole que Jeanne prononça devant la porte de Bourgogne, à Orléans, et dont Perceval d'ailleurs ne fait pas mention. Ne serait-il pas possible plutôt, Monsieur, que Jeanne

ait appelé Gaucourt, pour avoir près d'elle un autre homme que le maréchal de Retz, c'est Gilles de Laval, que vous peignez en deux traits, pages 196 et 212? Ce serait alors tout à l'avantage de Gaucourt, ce serait un hommage rendu à sa loyauté et à sa valeur; qualités que Jeanne a eu tant d'occasions d'apprécier depuis Chinon jusqu'à Reims. Et Gaucourt aura agi là comme en toutes circonstances. Il aura même mis, je le crois, plus de cœur contre ces Parisiens que contre tous autres, car c'étaient pour lui de vieilles connaissances, des gens faciles à se laisser entraîner par les révolutionnaires qu'il avait fort mal menés, en 1411, au pont de Saint-Cloud et dans les plaines du Puyset et de Yenville (51).

Vous ajoutez que *ce Gaucourt lui avait toujours fait obstacle*. J'ai prouvé par les textes que jamais il n'avait été opposé à Jeanne d'Arc; et que sa résistance, à la porte de Bourgogne, était l'exécution d'une consigne nécessaire dont il n'était pas responsable.

DANS VOTRE SECONDE PROPOSITION, vous dites « si Retz et Gaucourt l'eussent secondée de tout leur pouvoir, si le roi était venu, si, si..... »

51. Monstrelet, t. 1. — Juvénal des Ursins, p. 228-235. — Berry, p. 423. — Lefevre de Saint-Remy, p. 19. — Guy de Monceaux, p. 802. — Les annotations de Denys Godefroy. Histoire de Charles VI. Imprimerie royale, 1653.

Ainsi, d'après vous, Monsieur, trois personnes seraient responsables de la levée du siège de Paris; Retz et Gaucourt, sans doute pour s'être mal battus ou pour être restés inactifs, et le roi pour n'être pas venu.

L'histoire ne dit pas un mot de l'inaction de Gaucourt. Nous devons même penser qu'il fit son devoir comme les autres, car tous les historiens cités plus haut et d'autres, s'accordent pour dire que l'action a été très-rude et que l'on s'est battu au boulevard Saint-Honoré où auraient été Retz et Gaucourt avec la Pucelle, depuis midi jusqu'au soleil couchant.

Quel que soit le courage des hommes, il est soumis aux forces physiques, et Perceval nous dit fort bien « que les gens d'armes étoient lassez du long assault qu'ils avoient fait, » et Gaucourt en était.

Jean Chartier dit « qu'ils descendirent en l'arrière-fossé où elle se tint avec ledit mārēchal de France et grand compaignie de gens d'armes tout iceluy jour ⁽⁵²⁾. »

Monstrelet nous parle « des François renversés et abattus et du grand nombre des morts par les canons, coulevrines et autres traits jetés par les Parisiens ⁽⁵³⁾. »

Ainsi, l'on s'est battu sérieusement et l'on fut obligé de se retirer. Nous en trouvons trois motifs dans le

52. Jean Chartier. Quicherat, t. iv, p. 87.

53. Monstrelet. Quicherat, t. iv, p. 393.

Journal du siège d'Orléans « parce que l'eau (du « deuxième fossé) étoit trop profonde, et qu'elle (Jeanne) « n'avoit pas assez grande multitude de gens à ce faire, « et aussi parce que la nuit étoit prochaine⁽⁵⁴⁾. »

Monstrelet, outre ces motifs, en donne un autre tiré de la division que l'on s'attendait, au camp du roi, devoir arriver parmi les Parisiens; « finalement les « capitaines François véans leurs gens en tel péril, « considérans qu'il leur étoit chose impossible de con- « querre la ville par force, attendu que yceux Pari- « siens avoient une commune volonté de eux deffendre « sans y avoir division, firent soudainement sonner la « retraite⁽⁵⁵⁾. »

« Les Anglois deffendirent si bien la ville (de Paris) « que les François n'y peurent riens faire et se re- « trayèrent en la ville de Saint-Denys⁽⁵⁶⁾. »

Le Journal de Paris prétend⁽⁵⁷⁾ que les Anglais ne perdirent pas cinquante hommes, tandis que les Français en perdirent quinze cents. D'après lui, les Parisiens auraient mis obstacle au combat en ôtant aux Anglais les bourrées que ceux-ci transportaient dans leurs charrois, car il ne suppose pas que ce fut pour faire une diversion

54. Monstrelet. Quicherat, t. vi, p. 393.

55. Journal du siège. Quicherat, t. iv, p. 199.

56. Lefevre de Saint-Remy. Quicherat, t. iv, p. 436.

57. Procès. Quicherat, t. iv, p. 466.

en faveur de Charles VII, mais par dévotion : « car bien
« ne leur devoit pas venir de vouloir faire telle occi-
« sion le jour de la Nativité de Notre-Dame. »

Ainsi de l'examen de tous ces textes et du rapprochement de ceux écrits dans l'intérêt français ou dans l'intérêt bourguignon, il est incontestable que le petit corps d'armée commandé par le maréchal de Retz et le sire de Gaucourt, est le seul qui se soit avancé dans la journée du 8 septembre devant la porte Saint-Honoré, qu'il a sérieusement combattu et que ses deux chefs lui ont, bien probablement, donné bon exemple.

Si nous étions assez passionnés pour donner dans le système des interprétations, nous pourrions dire que si Jeanne d'Arc n'a pas été soutenue dans cette journée ce n'est pas par la faute de ceux qui étaient près d'elle, mais par celle du corps de réserve. Or les ducs d'Alençon et de Bourbon commandaient un corps devant la porte Saint-Denis, en arrière de la ligne d'attaque; si c'était un corps d'appui, il aurait dû soutenir la phalange de Jeanne, surtout à la nuit tombante, moment où Perceval de Cagny a soin de nous dire qu'un soutien était nécessaire. Ainsi le manque de secours viendrait de la part des ducs d'Alençon et de Bourbon, qui seuls en seraient responsables, s'ils n'avaient eu une autre mission assez importante à la guerre, celle d'observer les sorties de l'assiégeant (par la porte Saint-Denis),

afin d'empêcher l'ennemi de tomber à l'improviste sur les derrières du corps d'attaque.

Disons-le donc; tout le monde a fait son devoir, et l'on échoua devant Paris par suite de ces événements ordinaires à la guerre, qui ne permettent pas de réussir là où l'on a à faire à plus fort que soi et là surtout où l'on ne peut obtenir par un coup de main ce que le temps, les forces et la tactique peuvent seuls donner. « Paris étoit trop fort gardé, » dit un auteur⁽⁵⁸⁾. Et puis un autre : « Les autres cappitaines dudit messire Charles de Valois qui s'attendoient de plus grever Paris par ladite commocion que par assault ou force d'armes; car pour chacun homme qu'ils avoient lors, ils en eussent eu quatre ou plus, aussy bien armez qu'ilz estoient, ilz n'eussent mie pris ladicte ville de Paris par assault ne par siège, tant qu'il y eust vivres dedans la ville qui estoit lors bien pourveue pour longtemps; et estoient les habitans bien uniz avec les gens d'armes de ladicte ville pour résister à l'assault et entreprinse dessus dicte⁽⁵⁹⁾. »

La troisième proposition commence ainsi : « Les chefs ne firent rien pour ranimer la lassitude des soldats. » Cela signifie, je pense, « ranimer leurs efforts » ou « pour leur faire oublier leur lassitude. » — Passons! Mais il me semble n'avoir pas vu ce reproche articulé une seule

58. Lefèvre de Saint-Remy. — Quicherat, t. iv, p. 436.

59. Clément de Fauquemberghe. Quicherat, t. iv, p. 458.

fois dans les témoignages contemporains; les auteurs que nous avons cités plus haut ne le mentionnent pas. Si quelques chefs n'ont pas soutenu l'attaque de Jeanne, ce ne sont pas ceux qui se battaient à ses côtés, mais ce seraient plutôt les ducs d'Alençon et de Bourbon pour ne lui avoir pas envoyé de renforts; mais nous avons dit plus haut qu'ils pouvaient n'en pas être coupables.

Puis vous dites, Monsieur, que « Gaucourt et d'autres vinrent prendre Jeanne, vers dix heures du soir, contre son vouloir, l'emmenèrent, la mirent à cheval..... »

Ne nommer que Gaucourt parmi ceux qui vinrent chercher Jeanne et de force, c'est la continuation de ce même système que vous avez adopté à son égard; et la manière dont vous l'exprimez, fait rejaillir sur lui une intention de nuire à notre héroïne et que rien ne justifie.

Nous soutenons d'abord que Gaucourt n'est pas le seul qui ait emmené Jeanne et qu'il n'est pas juste de le nommer tout seul. — En second lieu, nous disons qu'en emmenant Jeanne, il n'a fait, non plus que les autres, que ce que les circonstances commandaient impérieusement dans l'intérêt de Jeanne elle-même et dans celui de l'armée.

Sauf Monstrelet, qui dit que celui qui emmena Jeanne fut Guichard de Thienbronne, trois auteurs s'accordent à dire que ce fut le duc d'Alençon qui fit retirer Jeanne

et qui l'emmena. « Et depuis qui fut nuit, fut envoyée quérir par pluzieurs foiz par lesdiz ducs d'Alençon et de Bourbon; mais pour riens ne se vouloit partir ni retraire; tant, qu'il falut que le dict d'Alençon l'alast quérir, lequel la ramena ⁽⁶⁰⁾. »

« Jusqu'à ce que le duc d'Alençon l'envoya quérir et la feist retraire ⁽⁶¹⁾. »

« Les seigneurs et gens de façon
Lui mandèrent s'en revenir
Et y fut le duc d'Alençon
Pour la contraindre à s'en venir ⁽⁶²⁾. »

Il reste un seul auteur, Perceval de Cagny, pour dire que ce furent le sire de Gaucourt et autres qui vinrent prendre la Pucelle contre sa volonté.

Ainsi, plusieurs auteurs disent que beaucoup de personnes forcèrent Jeanne à quitter le fossé; trois rapportent que ce fut le duc d'Alençon et un seul dit que ce fut le sire de Gaucourt *avec d'autres*.

D'où résulte qu'en voulant citer le fait avec impartialité, il aurait fallu dire que le duc d'Alençon, le sire de Gaucourt, Guichard de Thienbronne et autres vinrent chercher Jeanne et l'emmenèrent. Mais on n'a pas eu

60. Jean Chartier. — Quicherat, t. iv, p. 87.

61. Journal du Siège, Quicherat, t. iv, p. 199.

62. Vigiles de Charles VII. Quicherat, t. v, p. 70.

cette intention parce que l'on n'avait pas assez d'un ministre comme La Trémoille et de l'archevêque Regnault de Chartres pour leur faire porter le poids de tous les reproches ! Il fallait aussi y ajouter Gaucourt pour frapper sur plus de gens ! Il fallait englober tout ce monde dans le rôle de courtisans, attaquer partout et toujours tous ceux qui, dans ce grand drame, n'étaient ni Jeanne qui n'a pas besoin de ce secours, ni le duc d'Alençon qui depuis fut un factieux, ni le peuple, qui alors n'existait pas politiquement ailleurs que dans la bourgeoisie, ainsi que vous le dites avec raison à l'année 1433.

Comme il fallait démontrer que l'assaut de Paris avait manqué par la faute des gouvernants, il fallait nécessairement, dans les pages précédentes, introduire Gaucourt sur la scène, parmi les courtisans ! Il fallait se servir de sa présence à la porte Saint-Honoré pour trouver une responsabilité à la levée du siège ! Il fallait saisir son nom pour le compromettre dans l'intérêt d'un système historique, tandis qu'on s'attachait à faire disparaître celui du duc d'Alençon devenu gênant dans de telles circonstances où l'on aurait pu accoler son nom à une faute imaginaire tant reprochée à d'autres. Et, d'ailleurs, on avait besoin du nom du duc d'Alençon pour servir le système d'imagination, comme nous le ferons voir dans la sixième lettre.

Nous disons, qu'en second lieu, on avait bien fait d'emmener Jeanne.

En effet, l'assaut commencé à midi fut heureux pour les assaillants jusqu'à quatre heures où, selon le prétendu Bourgeois de Paris, la défense devint plus sérieuse.

○ Rappelons en peu de mots cet assaut de Paris.

Les assaillants ne formaient qu'un petit corps commandé par Retz et Gaucourt; il tint bon jusqu'à la nuit, au moment où Jeanne fut blessée. Cette poignée d'hommes, après six ou sept heures de combat, était fatiguée et n'était soutenue par personne, puisque le duc d'Alençon stationnait en observation vis-à-vis la porte Saint-Denis et assez loin, et que le gros de l'armée était resté à deux lieues de là, avec le roi, à Saint-Denis. — On comptait, à tort ou à raison, sur une diversion dans l'intérieur de Paris, de la part des royalistes qui, probablement, dans ce temps comme dans d'autres, n'ont jamais su agir avec ensemble et opportunité, et qui ne purent ou n'osèrent agir. Il ne restait donc à l'armée royale d'autre parti à prendre que de battre en retraite. Jeanne voulait rester parce qu'elle se croyait sans doute soutenue par le *beau duc* d'Alençon; bien que blessée, elle espérait encore peut-être une diversion des Parisiens. Mais les chefs voyaient la vérité, c'est-à-dire la difficulté d'un coup de main, l'hostilité des Parisiens, la fatigue de leurs propres troupes et l'impossibilité de rien faire

de nuit (les chroniqueurs le disent), et ils donnèrent le signal de la retraite. Jeanne refusa, et il fallut que le duc d'Alençon « par qui elle se conduisoit » vint lui persuader qu'il n'y avait plus rien à faire.

On ne pouvait certes pas l'abandonner sur le talus du fossé ; alors le Duc, Gaucourt et Thienbronne avec d'autres l'emmenèrent, et l'on peut assurer que s'ils étaient partis sans elle c'eût été une félonie dont ni les uns ni les autres n'étaient capables.

En conséquence, Monsieur, sur tout ce que vous avez écrit de l'assaut de Paris, je maintiens :

1° Que le sire de Gaucourt n'a pas fait obstacle à Jeanne d'Arc et qu'elle ne l'a pas appelé à titre de réconciliation, puisqu'il n'y avait pas de mésintelligence antérieure ;

2° Que nous sommes autorisés à penser qu'il a fait son devoir, puisque aucun témoignage contemporain ne dit le contraire ;

3° Qu'en emmenant avec d'autres, et notamment avec le duc d'Alençon, Jeanne hors du théâtre d'un combat terminé, il a fait ce qui était commandé par les circonstances.

Je persiste à dire qu'il n'y a pas plus de reproches à adresser au sire de Gaucourt pour le siège de Paris que pour les événements qui précèdent.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LETTRE QUATRIÈME

FAITS DIVERS

MONSIEUR,

Il y a encore quatre points de votre livre concernant le sire de Gaucourt et deux de ses proches, contre lesquels je dois protester. Dans le premier, vous donnez à sa conduite une interprétation qui est la suite du système que vous avez adopté à son égard. Cette interprétation est une affaire d'appréciation selon le point de vue où l'on se place. Par conséquent, les textes décideront entre vous et moi.

Le second fait est relatif à la chute de La Trémoille, où vous imputez au sire de Gaucourt des actes auxquels il est resté étranger.

Dans le troisième, vous attribuez au même un fait qui concerne son frère.

Quant au quatrième fait, où il s'agit de l'assassinat du bailli de Rouen, il y a là un acte révolutionnaire que vous ne blâmez pas comme il le mérite. En général,

Monsieur, votre plume donne à MM. de Gaucourt un caractère étranger à celui de leur histoire; je ne sais si vous parlez de celui d'entre eux qui vivait au temps de la Fronde, mais je crois devoir vous engager d'avance à vous méfier un peu du sentiment du cardinal de Retz. Le Gaucourt de ce temps-là, qu'on appelait le comte Joseph, aimait peu les intrigants, et par conséquent faisait peu de cas de ce singulier prélat qui ne lui pardonnait pas d'avoir dressé et signé, au nom des princes, avec le comte de Fiesque, le traité du 25 janvier 1652. Vous ferez donc bien de ne pas négliger de contrôler les dires du trop fameux cardinal avec ceux du duc de La Rochefoucault dans ses mémoires, et avec la muse historique de Loret.

1^o DE L'EXPÉDITION DE NORMANDIE

Vous reprochez, Monsieur, au sire de Gaucourt d'avoir empêché l'expédition de Normandie. Voici vos termes : « Jeanne eût infailliblement effacé l'échec de Paris par des coups éclatants. C'est ce que ne pouvaient per-
« mettre ceux qui s'étaient placés au travers de sa mis-
« sion. Messire Regnauld de Chartres, le seigneur de
« La Trémoille, le sire de Gaucourt qui lors gouvernaient
« le corps du roi, au fait de la guerre, ne voulurent onc-
« ques consentir que la Pucelle et le duc d'Alençon
« fussent ensemble. » (H. M., vi, 219).

Voilà donc le sire de Gaucourt encore une fois au travers de la mission de Jeanne; et à cause de son crédit sur le roi, il empêche la réunion de la Pucelle et du duc d'Alençon. Le sens de ces mots : « la mission de Jeanne », sera l'objet de la seconde partie de ces lettres. Je ne m'occuperai ici que du fait d'avoir empêché la conquête de la Normandie et éloigné le duc d'Alençon.

Il faut voir d'abord quelles étaient les possessions de Charles VII au moment de la retraite de Paris. Ce prince possédait le Poitou, le Limousin, une partie de la Marche, le Berry, la Touraine, l'Anjou, l'Orléanais, la Champagne et la Brie. La Bretagne, grâce à Richemont, ne lui était pas tout à fait hostile; et dans le Dauphiné il y avait des soulèvements partiels provoqués par la maison d'Orange. Tout le reste était anglais ou bourguignon. Ainsi la Loire formait le centre de la domination de Charles VII. Afin de se consolider dans les provinces de son obéissance et dans celles plus récemment soumises où l'ennemi conservait encore des places, il devait s'attacher à augmenter graduellement ce noyau de forces, sans laisser éparpiller ses troupes dans les expéditions lointaines. Et s'il eût adopté un plan qui les eût disséminées, il perdait le moyen de les soutenir et se serait préparé des revers. Et cela surtout à une époque où, sans armée permanente, le roi n'avait à sa disposition que les compagnies des seigneurs et dont le nombre

des gens et le temps de service variaient constamment.

Charles VII ne pouvait donc s'emparer de Paris à cause des forces supérieures des Anglais et des Bourguignons encore unis. Nouvellement investi de places situées dans les bassins de la Marne, de l'Aube et de l'Aisne, il n'avait d'autres moyens de conserver ses nouvelles conquêtes et sa prépondérance qu'en concentrant ses troupes sur une base solide, tel qu'il pût de là couvrir toutes ses extrémités. Dès lors la Loire lui était indiquée comme la base de ses opérations; de là il pouvait envoyer du nord au sud et de l'est à l'ouest des phalanges suffisantes pour recouvrer graduellement jusqu'aux limites de ses états héréditaires, sans perdre la force qu'il avait acquise au centre par la délivrance d'Orléans, de Jargeau et de Beaugency.

Ce fut donc pour disposer de la plus grande partie du cours de la Loire qu'il prescrivit l'expédition de La Charité-sur-Loire. Ce qui lui fournissait, de plus, l'avantage d'établir une jonction avec l'Auvergne, le Bourbonnais, le Forez et le Beaujolais, où étaient les domaines de la maison de Bourbon, qui alors lui était fidèle. Le roi trouvait là une nouvelle barrière contre le duc de Bourgogne si celui-ci eût voulu, par le Nivernais, porter le désordre sur la rive gauche de la Loire.

Songer dans ces circonstances à entreprendre une expédition en Guyenne, en Picardie, en Normandie,

alors occupées par les forces les plus imposantes des Anglais, eût été une manœuvre dangereuse, puisque Charles VII aurait affaibli son corps principal, compromis les détachements qu'il aurait lancés, et remis en question les succès solides et glorieux que Jeanne d'Arc avait obtenus. Dans ce plan dicté par la raison et par les lois de la stratégie, se trouvait la seule chose praticable et utile. Que l'on ne s'étonne donc plus de cette expédition de La Charité qui força les Anglais à évacuer les provinces du centre, ni du refus opposé au duc d'Alençon de faire une pointe en Normandie, au risque de tout compromettre entre l'Orne et la Loire.

Le roi refusa donc l'expédition en Normandie; et si le chroniqueur a été bien informé, et qu'en effet « le sire de Gaucourt, un de ceux qui gouvernoient le corps du roi au fait de la guerre, » ait donné ce conseil, nous pensons que loin de l'en défendre, il faut le louer au contraire d'avoir donné un avis que l'expérience de la guerre ne pouvait manquer d'inspirer.

Quant au refus de laisser la Pucelle aux mains du duc d'Alençon, c'était la conséquence absolue du plan d'opérations militaires. Si Jeanne d'Arc avait une importance réelle, comme nous n'en doutons pas, il était déraisonnable de l'abandonner dans une expédition chanceuse, dans un pays où les forces anglaises étaient les plus puissantes et où il suffisait de quelques jours pour ame-

ner d'Angleterre des renforts puissants. Et puis d'ailleurs était-il bien sage de confier un aussi précieux dépôt à un prince aussi léger que le duc d'Alençon ?

C'était un vaillant chevalier dans une bataille, mais il n'avait aucune des qualités d'un Général, à une époque surtout où la science des armes prenait une autre direction et où le système des escarmouches et des surprises allait disparaître. Ce prince n'avait pas encore donné, il est vrai, dans les intrigues coupables et dans les révoltes qui firent de lui l'un des chefs de la Praguerie ; il n'avait pas encore été condamné pour trahison par la cour des pairs, et il n'avait pas encore encouru une troisième disgrâce du prince pour une nouvelle félonie sous Louis XI.

On aurait donc dû, à votre avis, Monsieur, préférer les avis d'un prince qui n'avait pas atteint sa vingt et unième année, à ceux du sire de Gaucourt qui avait débuté quarante et un ans avant, dans la guerre, qui avait assisté à la bataille de Nicopolis, fait une campagne brillante en 1411 contre les Cabochiens, qui avait défendu Harfleur pendant huit mois, et gardé Orléans contre toutes les forces anglaises, pendant sept mois, avant l'arrivée de Jeanne d'Arc, et qu'on trouvait digne, quatre mois après, d'aller ranger définitivement le Dauphiné sous le sceptre du roi, en gagnant la bataille d'Anthon contre les Bourguignons et les Savoisiens réu-

nis (63). Entre l'avis du général expérimenté et celui du prince imberbe il n'y avait pas à hésiter.

2° COMLOT CONTRE LA TRÉMOILLE

A propos de la chute de La Trémoille, vous avez rapporté, Monsieur, que « ce succès des Anglais à Montargis porta au comble la haine universelle contre ce ministre, » et vous ajoutez : « Les plus notables tramèrent « un complot... Richemont donna aux conjurés quelques « hommes d'exécution... Le propre neveu de La Tré-
« moille, le sire de Beuil était du complot, ainsi que le
« grand-maitre Gaucourt, gouverneur de Chinon, révolté
« contre son ancien complice. Le lieutenant de Gaucourt
« ouvrit aux Bretons une poterne du château où étaient
« le roi et La Trémoille; le favori fut surpris dans son
« lit. Les conjurés font convoquer les États à Tours. »
(H. M. vi, 318.)

D'après ce récit, il n'y aurait que quatre personnes compromises dans la conjuration : Richemont, Bueil, Gaucourt et son lieutenant, qui se nommait Olivier Frétal. Cependant, d'après la confrontation des chroniques, il y avait cinq autres conjurés qui prirent part à l'exécution : c'étaient le seigneur de Chaumont, Rosnivinen, Adrien de Beaumont, seigneur de Lezay, Ant. de Vi-

63. Bataille d'Anthon, gagnée le 11 juin 1430. Voir aux annotations K.

vonne et Préjent de Coëtivy. — De plus, il y a là un alibi dont nous donnerons la preuve; Gaucourt n'était pas à Chinon lors du complot; ensuite, d'après un seul auteur du temps, il se trouve désigné comme connaissant le complot, mais non pas comme y ayant pris part, et cet auteur est de Villers, qui s'exprime ainsi : « Le connétable savoit bien qu'il se démenoit une entreprise sur La Trémoille, et estoient venus par devers lui à Partenay, partie de ceux qui le conduisoient. Or, bientôt après, la chose fut mise à exécution par le seigneur de Bueil, le grand sénéchal et Coëtivy, qui avoient pour chef monseigneur du Maine; et en estoient les seigneurs de Gaucourt et de Chaumont qui tenoient Chinon et Loches. Olivier Frétal les mit dedans le château de Chinon, et fut La Trémoille pris dans son lit et fut en dangier de mort qui ne l'eust recoust. Toutefois ils ne lui vouloient pas de mal et fut envoyé à sa maison. Le roy fut fort effrayé, et on lui dit « que ce n'étoit rien que tout bien, » et demanda le roi, « si le connétable en estoit ? » On lui dit que « non » ! Assez tôt après quand le roi fut informé de la chose il en fut très content (64). »

De tous les chroniqueurs, de Villers est le seul qui cite Gaucourt comme connaissant le complot. En second lieu, il cite parmi les conjurés, le grand-sénéchal; or, il

64. De Villers, p. 758.

n'y avait plus de grand-sénéchal à la cour de France depuis plus de trois cents ans, c'est-à-dire depuis l'époque de la mort de Thibault le Bon, comte de Blois, dernier titulaire de cette charge. En troisième lieu, il dit que La Trémoille fut conduit à sa maison; c'est encore une erreur, car La Trémoille fut conduit au château de Montrésor, appartenant à Jean V, sire de Beuil, et il n'en sortit qu'en payant à celui-ci une somme de six mille moutons d'or⁽⁶⁵⁾. Enfin, si Gaucourt eût été de la conjuration, aurait-il eu besoin, lui capitaine de Chinon, du secours de son lieutenant Olivier Frétal, pour lui ouvrir la poterne du château? Le récit de de Villers n'est donc pas soutenable en présence de celui de Jean Chartier et des autres chroniqueurs.

Il est du reste fort possible que le connétable de Richemont ait connu le complot ainsi que presque tous les chroniqueurs le disent, puisque déjà il avait usé des mêmes moyens à l'égard des autres ministres, Louvet et de Giac.

En supposant avec de Villers, que le sire de Gaucourt ait été de la conjuration, comment aurait-il pu en être un des acteurs puisqu'il n'était pas à Chinon au moment où elle éclata? Cette conjuration eut lieu au mois d'octobre 1433, époque où « Gaucourt était à chevaucher de « Bourges, es pays de Poitou, Anjou, Touraine et

65. P. Anselme, t. VII, p. 847, A.

« Blois, pour assembler et mettre sus tous cappitaines
« de gens de guerre et eux faire passer la rivière de Loire
« pour aller ès pays du Maine à l'assaut des Anglais⁽⁶⁶⁾. »

Enfin, au 24 octobre 1433, quelques jours après l'enlèvement de La Trémoille, le roi signe à Amboise une ordonnance pour faire payer par Lepicard une somme votée par les États de Poitiers, « à son amé et féal conseiller et chambellan le sire de Gaucourt, qui avoit rassemblé des gens d'armes au mois de septembre, afin de reprendre sur les Bourguignons le Dorat, qui, en effet, fut repris dans le mois d'octobre⁽⁶⁷⁾. »

Ainsi, en supposant que Gaucourt ait connu la conjuration, il n'aurait pas pris part à son exécution, puisqu'il n'était pas à Chinon à ce moment-là.

Concluons de ce qui précède, que la participation du sire de Gaucourt à la conjuration contre La Trémoille est un fait au moins obscur, et que sa participation à l'exécution est un récit contraire à ce qui était dans l'ordre des choses possibles, puisqu'il était sur la route du Dorat à l'époque de l'action!

3^e COMBAT DE SAINT-DENIS

A l'année 1435, votre livre contient ce qui suit : « La victoire de Gerberoy fut très glorieuse à La Hire et à

66. Hérault Berri. p. 85, 86. Quittances de Guillaume Charol.

67. Voir plus haut note 11 et annotations J.

Xaintrailles, qui l'avaient gagnée à nombre fort inférieur. Trois semaines après, Saint-Denis ayant été surpris par Gaucourt, les capitaines français firent de cette ville leur quartier général... Les deux partis se livrèrent de sanglants combats sous les murs de Saint-Denis » (H. M., vi, p. 332.)

D'après les actes qui restent ⁽⁶⁸⁾, le sire de Gaucourt paraîtrait être resté en Dauphiné pendant la plus grande partie des deux années 1434 et 1435. Par conséquent, il n'aurait pas pu prendre part aux campagnes de l'armée autour de Paris pendant l'année 1435; mais il est certain qu'il n'a pas figuré au siège de Saint-Denis, puisque le Gaucourt qui s'y trouva y fut tué, et que le sire de Gaucourt dont nous nous sommes occupé jusqu'à présent vécut jusqu'en 1462.

En effet, celui qui était à Saint-Denis en 1435 était frère de Raoul et se nommait Louis-Guillaume. C'est lui qui s'était emparé de Chartres par stratagème en 1432, au nom du roi ⁽⁶⁹⁾. L'année suivante il surprend Saint-Valery avec Regnault de Versailles ⁽⁷⁰⁾, et enfin, en 1435, il s'empare de Saint-Denis de vive force avec Jean Foucault et Regnault de Saint-Jean à la tête

68. Collection des ordonnances royales, t. xiii, p. 195.

69. Histoire de Chartres, par Doyen, t. II. Monstrelet, t. II, p. 16, 70, 89, 105, 120.

70. Monstrelet, t. I.

de douze cents combattants. L'alarme se mit dans Paris; Bedford arriva de Rouen avec une armée contre laquelle s'avança celle du maréchal de Rieux (Pierre de Rochefort) (71). « Ce dernier obtint une capitulation honorable; il perdit de vaillants hommes à ce siège, notamment Louis de Gaucourt, messire de Saint-Jean, et Artus de la Tour (72 73). »

4° L'ASSASSIN DU BAILLI DE ROUEN

Je n'ai plus, Monsieur, à m'occuper que d'un point qui touche l'un des miens, et cela à cause de l'appréciation que vous en faites. Il s'agit de l'assassin du bailli de Rouen, lequel bailli était Raoul V, sire de Gaucourt, et père des deux dont nous venons de nous entretenir (74).

L'assassin se nommait Alain Blanchard; vous semblez chercher à jeter quelque intérêt sur cette « pauvre victime, « le capitaine du peuple » et « le plus redouté de tous ces héros de la bourgeoisie rouennaise » (75). »

Vous paraissez porté, Monsieur, à représenter Alain comme un martyr de la liberté se dévouant pour ses

71. P. Anselme, t. vi, p. 807. A.

72. Histoire de Chartres, par Doyen, t. II. Monstrelet, t. II, 46, 70, 39, 105, 120.

73. Monstrelet, t. I.

74. Voir aux annotations L.

75. M. Henri Martin, t. VI, p. 30, 40, 49, 51.

concitoyens ! Je crains que vous ne vous soyez fait illusion sur le véritable caractère de cet homme qui n'était qu'un révolutionnaire de la plus détestable espèce. Et c'est même ce qui ressort de la suite d'une polémique à laquelle se sont livrés, il y a quelques années, des poètes et des érudits de la ville de Rouen (76).

A vos appréciations, voici celles que je crois devoir opposer. — Au temps des funestes discordes du xv^e siècle, l'idée de nationalité était mal développée, ou elle existait à peine; les provinces et les cités ne se rattachaient à l'unité royale, hors de l'ancien domaine de Hugues Capet, que par des traités, ou par suite de conquêtes ou de mariages entre la famille royale et les anciens grands vassaux. La Normandie, néanmoins, était depuis deux cents ans réunie à la couronne, et ses habitants soumis à des baillis royaux, accomplissaient envers le roi leurs devoirs de sujets, selon les lois du temps et d'après les privilèges de la province dont l'Échiquier de Normandie était le gardien. — A l'époque où Henry V commença son invasion par la prise d'Harfleur, les Normands se défendirent et ne regardèrent pas les Anglais comme des libérateurs. De son côté, le duc de Bourgogne, qui

76. Alain Blanchard, tragédie; Rouen, par Dussias, 1828. — Réfutation des historiens modernes, par Liquet, conservateur de la bibliothèque de Rouen. — Considérations par Aug. Le Préost, de l'Académie de Rouen.

ne perdait aucune occasion d'accroître son territoire et d'augmenter son crédit sur les peuples, profitait de la faiblesse du gouvernement de Charles VI et des dissensions qui existaient, par suite, dans les pays de l'obéissance de ce prince, pour s'y créer des appuis en flattant les populations. Il fit, en 1417, un manifeste aux bonnes villes pour leur promettre l'abolition des aides; c'était assez pour s'attirer des partisans (77).

En même temps, depuis la bataille d'Azincourt, une foule de pillards, débris de compagnies de gens de guerre, s'était mise à saccager les provinces, et une bande dirigée par un Jehan Raoulet portait le désordre dans la Normandie et aux environs de Rouen (78). Le bailli de Rouen avait fait divers efforts avec le petit nombre de troupes qu'il avait à sa disposition, pour réprimer l'audace des bandes de Raoulet, mais il n'y put réussir complètement (79). D'ailleurs, il ne voulait pas s'éloigner de la ville où le duc de Bourgogne avait des intelligences et pouvait faire une diversion contre les officiers du roi. En effet, le duc fit publier son mandement relatif à la suppression des aides, et avec toutes les belles promesses

77. Manifeste de Jean, duc de Bourgogne. — Annotations de Denys Godefroy à l'Histoire de Charles VI, p. 679. — Imprimerie royale, 1653.

78. Berri Hérault. Même collection, p. 433

79. Berri Hérault. Même collection, p. 433.

qu'on fait en pareil cas. Il trouva à Rouen des gens qui se mirent de suite en son obéissance. « Le bailli, qui était seigneur de bien, y cuidra remédier ⁽⁸⁰⁾. » Mais les lettres de Jean Sans Peur avaient produit leur effet. « Et par l'excitation d'aucuns qui estoient favorables au duc de Bourgogne, se mirent sus par manière de rébellion aucuns méchans gens et de petit estat en la ville de Rouen. Desquels estoit le principal un nommé Alain Blanchard, qui depuis fult cappitaine du commun. Et de faict allèrent à la maison du baillif royal, nommé mesire de Gaucourt, et tous armez et embastonnez, busquèrent en son huys très-fort, disant à ceux du dedans : « Nous voulons cy entrer èt parler à monseigneur le baillif pour lui présenter un traistre que nous avons maintenant pris en la ville. » Et pouvoit être environ dix heures de nuict. Auxquels fut répondu par iceulx serviteurs qu'ils missent leurs prisonniers scurement jusques au lendemain; néantmoins, tant par les importunités, tant par la force que autrement, ouverturé leur fut fait. Et tantost ledit baillif se leva, et, affublé d'un grand mantelet, vint parler à eulx; et alors aucuns de la compagnie qui avoient les faces mucées l'occirent cruellement, et après eux partant de là allèrent en l'hostel de son

80. Juvénal des Ursins, p. 336. — Abrégé chronologique terminé en 1467. — Annotations de Denys Godefroy, p. 407.

lieutenant nommé Jean Léger et le mirent à mort, et de là en autres lieux et en tuèrent jusqu'à dix (81). »

Plus tard, Henry V assiégea Rouen. Le duc de Bourgogne y avait mis une grosse garnison (82), mais ne put la soutenir, étant occupé ailleurs. Le roi d'Angleterre, devenu maître de Rouen, chassa les partisans du duc de Bourgogne, et fit trancher la tête à Alain Blanchard.

En présence des faits relatés par les historiens contemporains appartenant au parti du roi ou à celui du duc de Bourgogne, nous devons faire plusieurs observations.

La première est qu'en 1417, la Normandie et la ville de Rouen notamment, étaient fidèles à la cause du roi de France, et ne songeaient nullement à se mêler aux discordes civiles, lorsque des pilleries portèrent le trouble dans la province. On ne put les réprimer faute de forces suffisantes, et Jean Sans Peur profita du mécontentement pour semer la discorde dans la ville. Il y fait publier son manifeste; et comme parmi ce peuple calme et fidèle, ses lettres n'auraient pas produit grand effet, il y excite une sédition.

En second lieu, cette sédition ne fut pas l'œuvre de la bourgeoisie, qui probablement aurait fait entendre ses griefs par les voies régulières; mais elle fut l'œuvre de

81. Monstrelet. Sur les événements de Rouen, anno 1417.

82. Pierre de Fenin. Denys Godefroy, p. 468-471.

la populace, dont un des individus, Alain Blanchard, se fit le chef. L'histoire nous le dit : « des méchans gens, de petit estat. »

En troisième lieu, on fit une rébellion, on se porta la nuit chez le bailli; et sous le prétexte d'arrestation d'un traître, on fait lever ce bailli et on le massacre, ainsi que d'autres. Parmi ces assassins masqués était Alain Blanchard.

La ville étant restée au pouvoir des Bourguignons par suite de cette rébellion, Alain Blanchard, dont l'activité avait procuré au duc un tel avantage, devint capitaine du commun, c'est-à-dire de la milice de la ville. Et Jean Sans Peur, qui avait fait assassiner neuf ans auparavant son cousin le duc d'Orléans, et qui avait donné des poignées de main à Capeluche, le bourreau de Paris, ne pouvait guère hésiter à confier un poste important à Alain Blanchard, quitte à lui faire trancher la tête plus tard, comme il le fit pour Capeluche⁽⁸³⁾. Alain, qui avait tout à gagner en défendant la ville de Rouen contre les Anglais, se battit vaillamment; mais Henry V, quand il eut pris la ville, dut nécessairement faire périr Alain, afin de ne pas conserver dans sa nouvelle conquête un homme à qui tous les moyens étaient bons, et de l'audace duquel il pouvait avoir tout à craindre.

83. Capeluche était un des membres de la faction des bouchers, et bourreau de son métier.

La conséquence à tirer de ces chroniques et de ces observations, est qu'Alain Blanchard était un agent du duc de Bourgogne, qu'il se mit à la tête d'une sédition contre l'autorité royale et qu'il réussit à la faire triompher par un lâche assassinat. Il ne fut pas la victime de son amour de la liberté (dont on s'occupait fort peu dans ces temps), il ne fut pas le chef de la bourgeoisie, qui aurait rougi de prendre pour guide un homme dont la renommée était due à un assassinat exécuté avec l'aide de la populace. C'était un révolutionnaire de la plus dangereuse espèce et voilà tout.

J'ai terminé, Monsieur, ce que j'avais à dire en réponse à vos différentes propositions sur le sire de Gaucourt, fils du bailli de Rouen. Ni ses contemporains, ni les auteurs qui ont écrit depuis, ne se sont avisés de mettre en doute les services de ce capitaine, ni sa loyauté. Voici ce qu'en disait de son temps Jean Chartier, l'historien de Charles VII; « et demeura capitaine, par le don du roi, des ville et château de Gisors, monseigneur de Gaucourt, lequel *a grandement travaillé de son corps au service du roi*, tellement que veu son vieil âge, il

acquît *grand honneur*, et a fait *comme vaillant* chevalier, *bon, loyal et vrai sujet* à son souverain seigneur doit faire⁽⁸⁴⁾. »

En effet, dans ce temps de versatilité politique, on n'a pas vu une seule fois le sire de Gaucourt ni les siens hésiter dans la ligne que le devoir leur traçait. Il n'a pas servi les Bourguignons et les Anglais comme le duc de Bourbon, le baron de Montmorency et tant d'autres, et on ne le voit pas lors de la Praguerie, comme Dunois, d'Alençon et la plupart des anciens héros de la campagne de 1429, prendre le parti des mécontents. Au contraire, il est avec son vieil ami le connétable de Richemont, celui qui contribue le plus à dompter les rebelles, à ramener l'ordre et rappeler les populations à l'obéissance au roi.

Je crois vous avoir fourni la preuve qu'il n'a point été hostile à Jeanne d'Arc; qu'il ne lui a fait obstacle ni à Orléans, ni à Paris; qu'il a bien agi en empêchant d'envoyer Jeanne en Normandie avec le duc d'Alençon, si tant est qu'il y ait contribué; et qu'il a été étranger, au moins en fait, à l'enlèvement du sire de La Trémoille.

Quant aux traits de dureté, d'orgueil et de jalousie dont vous tracez son caractère, je n'ai trouvé ni dans

84. Voir aux annotations M.

ses paroles, ni dans ses gestes, par conséquent dans aucune relation, une seule ligne qui puisse justifier votre esquisse; je n'ai donc qu'à protester contre elle, puisque les documents de l'époque nous indiquent un portrait que vous n'avez pas rendu ressemblant, et nous instruisent de faits tout à fait contraires à ceux que vous écrivez.

J'ai l'honneur de vous saluer.



DEUXIÈME PARTIE

JEANNE D'ARC

LETTRE CINQUIÈME

QUELLE ÉTAIT LA MISSION DE JEANNE D'ARC
D'APRÈS ELLE-MÊME.

MONSIEUR,

La partie de votre sixième volume de l'*Histoire de France*, qui traite des hauts faits de Jeanne d'Arc, émet diverses propositions qui tendent à donner à cette illustre héroïne une mission plus étendue que celle qu'elle a reçue. Ce système, adopté par vous, repose sur une interprétation forcée des monuments historiques; nous allons en fournir les preuves en commençant par rapporter la copie textuelle des pages 156 et 190 de votre ouvrage, et qui résumant l'esprit de votre système. — Vous mettez dans la bouche de Jeanne, page 156 :

« En non Dieu, je ferai lever le siège d'Orléans; je mènerai sacrer le dauphin à Reims; je lui rendrai Paris après son couronnement, et je tirerai le duc d'Orléans d'Angleterre. » Puis en note : « C'est Alain Chartier, qui dans sa relation sous forme de lettre écrite dans le courant de l'été suivant, peu après le sacre, affirme que les *voix* avaient dit à Jehanne : « Tu rendras Paris au roi après son couronnement, « et tu lui restitueras son royaume » (*Procès*, tome V, 432). Il est hors de doute que Jeanne assignait un quadruple objet à sa mission. Frère Séguin, un des membres de la commission ecclésiastique, rapporte les quatre points, mais sous forme indirecte. Jeanne aurait dit : 1° les Anglais seront détruits et Orléans délivré; 2° le roi sera sacré à Reims; 3° Paris sera mis en l'obéissance du roi; 4° le duc d'Orléans reviendra d'Angleterre (*Id.*, III, 205). La forme directe donnée par Alain Chartier est évidemment la vraie. Séguin, vingt-sept ans plus tard, employa cette tournure équivoque pour mettre l'événement d'accord avec la prédiction. Jeanne et sa mission n'ont pas besoin d'être protégées par des artifices d'école. Le duc d'Alençon, très-digne de foi pour la confiance et l'amitié dont l'honora Jeanne, dit qu'elle se donnait comme ayant quatre charges (*quatuor onera*) « faire « lever le siège d'Orléans, faire sacrer le roi, chasser les « Anglais (de toute la France), délivrer le duc d'Orléans des « mains des Anglais » (*Id.*, 99). La recouvrance de Paris n'était ainsi qu'une partie du troisième point. »

Page 190 :

« L'attente immense que le peuple avait d'elle, elle sentait en elle de quoi la remplir. Comme elle avait annoncé la dé-

livrancé d'Orléans et le sacre de Reims, elle annonçait la recouvrance de Paris et de la France entière; elle était assurée de pouvoir l'accomplir. »

Outre ces lignes, dans les autres parties de votre livre vous dites qu'il y a eu, du temps de Charles VII, un système organisé pour entraver l'œuvre de Jeanne d'Arc et pour affaiblir sa gloire! Nous maintenons que Jeanne n'a eu que deux missions, « la délivrancé d'Orléans et le sacre »; nous disons que la gloire de Jeanne d'Arc n'a pas besoin, pour être rehaussée, d'autres faits que la levée du siège d'Orléans et le voyage du roi, pour le sacre, à travers un pays ennemi. Il faut reconnaître cependant que la prise de Paris, le renvoi des Anglais, la délivrancé du duc d'Orléans sont trois faits auxquels Jeanne n'a pas pris part, mais qui, comme conséquences nécessaires de ses deux actes primitifs, lui appartiennent et font partie de sa gloire personnelle. Mais dire que ces trois faits complétaient la mission qu'elle DEVAIT ACCOMPLIR PAR ELLE-MÊME, ce n'est pas être fidèle aux témoignages historiques, qui ne lui ont jamais reconnu que deux faits et non quatre ou cinq pour composer sa mission.

En effet, la vie active de Jeanne, dans sa présence à l'armée, se renferme dans deux périodes bien distinctes.

La première commence à Vaucouleurs et finit à Reims, et c'est la période révélée.

La seconde commence après Reims, et c'est la période où ses actes ne sont pas commandés par la révélation.

Les traditions populaires, qui ne trompent presque jamais, ont gardé le souvenir des deux faits qui composent la mission de Jeanne et les ont bornés à la levée du siège d'Orléans et au Sacre. Elles ont appris et retenu que là seulement il y avait une œuvre surnaturelle, le doigt d'en haut!

Il n'y a pas eu « de pouvoirs qui se soient conjurés « contre la mission de Jeanne, et qui ont longtemps « exploité sa mémoire, » ainsi que vous le dites, Monsieur, dans une autre édition⁽⁸⁵⁾. Il y a eu, je le crois, très-mauvais vouloir de La Trémoille, comme dans toutes les circonstances où il devait sortir de sa coupable apathie; souvent par suite de la pénurie du temps, il y a eu manque, non pas d'hommes, mais de troupes, pour les expéditions, d'argent, de vivres et de munitions pour les aider⁽⁸⁶⁾. Mais quelquefois chez le roi, toujours dans l'armée, parmi les chefs et les soldats il y a eu *courage*, *dévouement*, *enthousiasme*. Après Jeanne d'Arc, il est arrivé des gens qui ont essayé de ternir sa mémoire et

85. Avis au lecteur. — Jeanne d'Arc, par Henri Martin. Furne, 1857, in-12, p. 2.

86. Journal du siège. Quicherat, t. iv, p. 200, et Déposition de Marguerite Lathouroulde. Quicherat, t. iii, p. 85.

dont le plus ancien, l'un des Du Béllay, donna le signal, et fut imité par des gens de la bande anti-nationale du xviii^e siècle. Mais le courant de sa popularité n'a pas été ralenti, et si la reconnaissance s'exprime plus vivement de nos jours, c'est grâce au goût judicieux que nous avons pour le moyen âge et pour tout ce qu'il y a de grand et de patriotique dans l'histoire de notre pays⁽⁸⁷⁾. Mais au temps de Jeanne d'Arc, aucuns pouvoirs ne se sont conjurés contre sa mission.

Arrivons aux preuves !

Je disais plus haut que la première partie de la vie active de Jeanne avait été toute révélée. Or, il ne faut pas s'en rapporter, pour le savoir, à ce que les contemporains, même ceux qui l'ont approchée de plus près, ont pu en dire ; on ne peut s'en rapporter *qu'à elle-même*, car comme elle seule a eu des révélations, elle seule peut être, pour nous, le seul témoin fidèle et irrécusable.

C'est donc à ses propres témoignages que nous emprunterons la preuve de la vérité. — Où la puiserons-nous ? Dans ses propres déclarations ! dans celles qu'elle a faites à ses ennemis, à ceux qui étaient placés exprès

87. Souvent une œuvre d'art suffit pour raviver généralement un sentiment ; on ne peut refuser à la statue de la princesse Marie l'accroissement actuel de notre reconnaissance patriotique pour Jeanne d'Arc.

pour la contredire et la désoler, et qui, par le fait de leur iniquité, ont le plus contribué à fixer sa véritable gloire.

C'est dans le procès de condamnation de Rouen seul, que l'on peut trouver les preuves des révélations faites à Jeanne, et c'est là seulement qu'elles sont déclarées nettement et complètement. Pour fournir cette preuve, il faut extraire du procès toutes les paroles de Jeanne à propos de *saint Michel*, des *saintes Catherine et Marguerite*, des *Voix* et des *Révélation*s⁽⁸⁸⁾. Cet extrait, nous l'avons fait patiemment, et nous allons en citer seulement les passages qui se rapportent à cette discussion.

Jeanne, interrogée sur ses révélations par les juges de Rouen, y a répondu cinquante-trois fois; et parmi ces réponses, il n'y en a que onze qui touchent sa mission.

Le jeudi 22 février, il s'agit des questions d'ensemble qui lui sont faites sur sa conduite, et elle répond ce qui suit :

« Elle avoua ensuite qu'à treize ans elle eut une voix de Dieu pour l'aider à se conduire. La première fois, elle eut grand peur. Et cette voix vint, vers midi, en été, dans le jardin de son père, après qu'elle (Jehanne) avait jeûné le jour précédent. Elle entendit cette Voix venir du côté droit, vers l'église, et rarement elle l'entendit sans (accompagnement d') une clarté. Même cette clarté

88. Voir les excellentes tables dressées à la fin du 5^e volume. Procès par M. Quicherat.

était du même côté où la Voix s'entendait; et il y a là communément une grande clarté. Et quand Jehanne vint en France elle entendit souvent cette Voix.... Elle dit en outre que quand elle était dans un bois, elle entendait fort bien la Voix venir à elle. Cela lui semblait une voix respectable, et elle crut que cette voix lui était envoyée de la part de Dieu; et après qu'elle l'eut entendue trois fois, elle connut que c'était la Voix d'un ange. Elle dit aussi que cette Voix l'a toujours bien gardée et qu'elle a bien compris cette Voix... que cette Voix lui disait de venir en France et qu'elle ne pouvait plus rester où elle était; que cette Voix lui disait qu'elle ferait lever LE SIÈGE ÉTABLI DEVANT LA VILLE D'ORLÉANS⁽⁸⁹⁾. »

Le même jour, « elle dit en outre qu'elle sait bien que Dieu aime le duc d'Orléans; aussi a-t-elle eu plus de révélations sur lui que sur tout autre homme vivant, excepté sur celui qu'Ellé appelle son Roi⁽⁹⁰⁾. » Quand elle entra dans la chambre de son Roi susdit, elle le reconnut parmi les autres par le conseil de la Voix qui le lui révéla... » Avant que son Roi la mit à l'œuvre, elle eut beaucoup d'apparitions et de belles révélations⁽⁹⁰⁾.

Ainsi, jusqu'à présent, nous connaissons quelle est la forme des révélations de Jeanne et nous savons qu'elles lui ont indiqué trois choses : d'abord de venir en France;

89. Procès de condamnation. — Interrogatoire, t. 1, p. 51-53.

90. Procès de condamnation, I. 55-56.

en second lieu, qu'elle lèverait le siège d'Orléans; enfin, nous savons que c'est la Voix qui lui a fait reconnaître Charles VII dans la foule.

Dans l'interrogatoire du 24 février, il n'est question que de l'affirmation renouvelée par Jeanne que ses révélations venaient *de la part de Dieu* et qu'elle en recevait dans sa prison, où il lui était recommandé de répondre *hardiment*. Constatons cependant qu'elle répond « que jamais elle n'a trouvé la Voix exprimer deux paroles contraires ⁽⁹¹⁾. »

Dans l'interrogatoire du 27, elle revient encore sur le siège d'Orléans :

« Elle était bien sûre de faire lever le siège d'Orléans, d'après la *révélation* qui lui avait été faite. — Elle l'avait dit à son Roi avant d'y arriver. — Elle fut blessée d'une flèche ou d'un vireton au col à la bastille du pont et elle reçut un grand encouragement *de sainte Catherine*, et fut guérie en quinze jours sans cesser de monter à cheval et de besogner. — Elle savait bien qu'elle serait blessée, elle l'avait dit au roi, ce qui ne l'empêcha pas d'agir. Cela lui avait été révélé par les *voix* de ses deux saintes, la bienheureuse *Catherine* et la bienheureuse *Marguerite* ⁽⁹²⁾. »

Le jeudi 1^{er} mars elle ne parle pas seulement du passé,

91. Procès de condamnation, p. 62-63.

92. Procès de condamnation, p. 79.

elle parle de l'avenir, et le fait avec une grande assurance; elle indique une perte immense pour les Anglais avant sept ans; c'est sans doute cette prise de Paris où l'on suppose qu'elle devait entrer.

« Elle dit qu'avant sept ans les Anglais feraient plus grande perte qu'ils n'avaient faite devant Orléans et qu'ils perdraient tout en France. Elle dit que les Anglais éprouveront plus grande perte qu'ils n'ont jamais subie en France, et ce sera par la grande victoire que Dieu enverra aux Français (Gallicis). Je sais cela par *les révélations* et que cela arrivera avant sept ans, et je suis fâchée que cela soit si long ⁽⁹³⁾ ». Ce n'est pas la première fois qu'elle sait par *révélation* que les Anglais seront repoussés. Dès les premiers jours de sa vocation à Domremy, « les *Saintes* lui ont parlé à la fontaine près de l'arbre. — Entre autres choses, elles lui ont dit que le roi serait rétabli dans son royaume, que ses adversaires le voulussent ou non. Elles ont promis à Jehanne de la conduire au paradis, ce qu'elle leur demanda ⁽⁹⁴⁾. » Cette réponse ne témoigne nullement que ce sera par le fait de Jehanne agissante *que le roi sera rétabli dans son royaume*; c'est comme un fait certain qu'il *sera rétabli*, mais il n'est pas articulé que Jeanne y prendra part.

L'interrogatoire du samedi 3 mars nous indique un

93. Procès de condamnation, p. 84.

94. Procès de condamnation, p. 87.

fait qui n'a pas été accompli par suite d'une révélation, et qu'il est par conséquent intéressant de signaler. (A la Charité-sur-Loire) : « Avait-elle conseil de sa Voix? Elle répond qu'elle voulait revenir en France, mais que *les gens d'armes* lui dirent qu'il valait mieux d'abord aller à La Charité (95). »

Le lundi 12 mars, Jeanne d'Arc, qui n'avait pas donné d'autres explications que celles qui précèdent sur le siège de La Charité, répond d'une manière générale à une question spéciale qui lui est faite sur ses vêtements d'homme : « Tout ce que j'ai fait de bien, je l'ai fait par le précepte de mes *Voix*, et quant à l'habit j'ai répondu ailleurs (96). » Ainsi, en chrétienne humble et fervente, elle n'attribue qu'à la Providence le bien qu'elle a fait; elle lui reporte l'honneur des succès, qu'elle ait pris part ou non aux faits qui les ont obtenus.

Le même jour, elle donne des réponses sur la délivrance du duc d'Orléans; nous allons ensuite y démêler ce qui appartient à la révélation et ce qui n'y appartient pas. Je continue à traduire mot à mot : « Interrogée si saintes Catherine et Marguerite lui avaient dit absolument et sans conditions qu'elle prit assez d'hommes pour ravoir le duc d'Orléans, qui était en Angleterre, ou autrement

95. Procès de condamnation, p. 109.

96. Procès de condamnation.— Interrogatoires. Quicherat, t. 1, p. 133.

si elle irait traverser la mer pour l'aller chercher, elle répondit oui, et qu'elle le dit au roi et qu'il ait à l'envoyer agir sur les seigneurs d'Angleterre qui étaient alors prisonniers. Elle dit en outre que si elle fût restée trois ans sans empêchement, elle eût délivré ledit duc. Elle dit aussi que pour faire cela, un terme plus court que trois ans ou plus long qu'un an existait-il, elle n'en a pas souvenir⁽⁹⁷⁾ ? »

La délivrance du duc d'Orléans *que Dieu aimait*, c'est Jeanne qui le dit, était pour celle-ci un désir très-vif. Les juges anglais avaient cru comprendre que Jeanne devait aller le chercher elle-même en Angleterre, avec assez d'hommes pour cela. Les Anglais s'étaient trompés. Jeanne répond « qu'elle devait agir sur les seigneurs anglais qui alors étaient prisonniers. » Ainsi il ne s'agit pas de s'embarquer avec suffisamment d'hommes et d'aller chercher le duc par force, mais d'aller négocier avec les seigneurs anglais pour traiter d'un échange ; c'est la seule manière de comprendre ce passage. Ainsi, cette partie de la mission qui aurait été indiquée par les saintes, n'est pas une expédition ; cette délivrance ne lui est pas indiquée comme devant réussir, mais c'est un avis qui lui est donné, avis non pas pour agir de suite, mais en temps opportun. Car elle ne sait

97. Procès de condamnation.— Interrogatoires. Quicherat, t. 1, p. 133.

pas si elle avait plus d'un an ou moins de trois pour délivrer le duc d'Orléans. Ce n'est pas là une partie intégrante de la mission primitive de Jeanne; c'est un fait accessoire pour lequel on lui donne un conseil, sans préciser l'exécution, la réussite ou le délai, comme on l'avait fait pour le siège d'Orléans.

Et ce fait n'a pas réussi, nous le supposons; par l'un de ces motifs, soit parce que Jeanne n'aura pas trouvé l'occasion de s'en occuper, soit parce que le Roi n'aura pas accepté qu'elle s'en occupât de suite, soit parce que l'on avait appris que le nombre et la qualité des seigneurs anglais prisonniers ne compenseraient pas, aux yeux du gouvernement anglais, la délivrance du Duc. Au reste, il y avait chez les Anglais un vieux respect de la mémoire de leur roi Henry V qui leur interdisait d'élargir cet important prisonnier (98).

Le mardi 13 mars nous donne, sur les actes révélés et sur ceux qui ne le sont pas, de précieux renseignements : « Interrogée si, quand elle alla sur Paris, elle eut révélation de ses Voix pour y aller; elle répond que non! Mais elle y alla à la requête des gentilshommes qui voulaient faire une escarmouche ou une vaillance d'armes; elle avait bien intention d'aller outre et de passer les fossés (99). »

98: Voir les annotations N.

99. Procès. Quicherat, t. 1, p. 146-147.

Ainsi, ce n'est plus la fille inspirée qui agit, c'est la courageuse héroïne qui accepte le vœu des gentils-hommes, et c'est elle-même qui, amenée là, voulait traverser les fossés.

Certes, il n'y a plus là de révélation, et c'est Jeanne elle-même qui le dit. C'est la même chose pour La Charité, elle le déclare une seconde fois : « Interrogée si elle avait eu une révélation pour aller à la ville de La Charité, elle répond que non ! mais qu'elle y *alla à la requête des gens d'armes*, comme elle a répondu ailleurs⁽¹⁰⁰⁾. Interrogée si elle a eu quelque révélation pour aller à Pont-l'Évêque (près Noyon), elle répondit qu'après qu'elle avait eu révélation sur les fossés de Melun qu'elle serait prise, elle s'en *rapporta*, comme en plusieurs choses, *aux capitaines sur le fait de la guerre*; et cependant elle ne leur disait pas qu'elle avait révélation qu'elle serait prise⁽¹⁰⁰⁾. Interrogée s'il était bien d'aller envahir Paris le jour de la Nativité de la bienheureuse Marie, qui était fête, elle répondit qu'il était bien de servir Marie; et il lui paraît, en conscience, qu'il eût été bien fait de garder la fête de Marie depuis le commencement jusqu'à la fin⁽¹⁰⁰⁾. » On n'a pas oublié que le jour de l'Ascension, à Orléans, où Jeanne était dans le précepte de sa mission, on n'avait pas combattu; et l'on combat

100. Procès. Quicherat, t. 1, p. 147.

devant Paris un jour de fête, ce que n'aurait pas autorisé Jeanne, si elle avait eu l'ordre de ses Voix de continuer ses héroïques travaux. Dès lors si quand elle commande, les jours de fête sont chômés, elle ne dirigeait donc plus devant Paris où c'était un jour de fête.

Certes, les réponses de ces interrogatoires sont précieuses ! Jeanne va à Paris et à La Charité *sans révélation*, à la requête des gens d'armes. Le 6 mars, elle avait répondu d'une manière détaillée sur la révélation qui lui annonçait, le 15 avril à Melun, qu'elle serait prise ; et, depuis ce jour-là, elle ne s'occupe plus d'agir d'après ses révélations qui sont muettes sur les faits de la guerre, comme elles devaient l'être depuis Reims sur ce point, puisqu'elle n'en mentionne pas une seule ; *elle se laisse guider par les capitaines*. Voilà qui est clair ! À Reims, elle s'était précipitée aux pieds du roi et lui avait dit : « Gentil roi ! or est exécuté le plaisir de Dieu qui vouloit que levasse le siège d'Orléans et que vous amenasse en ceste cité de Reims recevoir votre saint sacre, en monstrant que vous estes vray roy et celui auquel le royaume de France doit appartenir ⁽¹⁰¹⁾. » Tout était donc accompli pour la mission révélée ; restait l'héroïne ! Elle continue sa marche triomphante avec le cortège royal. Vailly, Soissons, Château-Thierry, Crécy

101. Journal du siège. Quicherat, t. iv, p. 186.

en Brie, Provins, Coulommiers, Crespy ouvrent leurs portes. C'est au milieu de cette marche triomphale, résultats de ses actes antérieurs, mais où elle agit par l'avis d'autrui, qu'elle ne reçoit plus d'inspirations précises, actuelles, impératives, sur les prises de villes et sur les combats.

Elle veut rester à Saint-Denys « où sa *Voix* lui dit de rester, et elle voulait y rester; mais *contre sa volonté les seigneurs l'emmenèrent*. Ce fut contre le précepte de ses *Voix* qu'elle s'en alla de Saint-Denys (102). »

Enfin, dans un de ses derniers interrogatoires, il lui est permis encore de préciser ce qu'elle a fait de bien et qui lui a été révélé. Il n'est plus question du siège d'Orléans, ni de sa brillante campagne autour de la Loire, de Patay à Gergeau, ni de cette autre magnifique campagne d'Auxerre à Reims où, à travers le pays ennemi, tant de villes, Troyes notamment, sont forcées d'ouvrir leurs portes. Voici ce qu'elle dit le 15 mars : « Elle a accompli toujours ce que ses *Voix* lui ont commandé, et de tout son pouvoir elle accomplit l'ordre de Dieu donné par ses *Voix*, ainsi qu'elle le sait comprendre. Et ses *Voix* ne lui donnent d'enseignement que sous le bon plaisir de Dieu ! — Elle a fait quelque chose sans le conseil de ses *Voix*..... à la requête des gens d'armes,

102. Procès de Rouen. Quicherat, t. 1, p. 57, 259, 260.

elle a fait la vaillance d'armées devant Paris; et devant La Charité à la requête de son Roi. — Elle ne la fait ni contre ni avec le précepte de ses Voix (103). »

Ainsi, elle vient confirmer que les deux expéditions de La Charité et de Paris n'ont pas été conseillées par ses Voix, mais qu'elle a toujours exécuté ce que ses Voix lui ont commandé par l'ordre de Dieu!

Orléans et Reims! voilà le commandement: Le reste à Jeanne pour témoin ou pour acteur; parce que les gentilshommes l'y conduisent. Mais Jeanne ne veut pas que les ennemis de la France, qui devraient être convaincus par la fermeté de ses réponses, puissent conserver quelque espoir, elle veut qu'ils sachent que sa prise et sa mort n'arrêteront pas leur ruine, et elle leur jette cette dernière prédiction, le samedi 16 mars; à son avant-dernier interrogatoire :

« Vous verrez que les Français gagneront bientôt une grosse affaire que Dieu leur enverra; et qui changera tout le royaume de France. Elle le dit ainsi qu'on se le rappelle quand cela arrivera (104). »

Voilà toutes les réponses de Jeanne, voilà les dépositions qu'elle a faites à ses juges, dépositions enregistrées par ses persécuteurs eux-mêmes! Elle a été envoyée pour prendre Orléans et conduire le roi à Reims, elle affirme

103. Procès de Rouen. Quicherat, t. 1, p. 168.

104. Procès de Rouen, Quicherat, t. 1, p. 174.

que les Anglais seront chassés par le roi, qu'ils feront, avant sept ans, une perte plus grande qu'ils n'en ont jamais faite; enfin elle affirme que sa prise lui était prédite. Inutile de rapporter ici les révélations qu'elle a eues sur ses souffrances et les consolations qu'elle a reçues de ses saintes; elles sont littéralement inscrites dans ses interrogatoires.

Mais suffit-il, pour l'édification de la postérité, que Jeanne seule déclare la vérité à ses juges? Non! il faut encore que le juge lui-même vienne apporter une déclaration concordante à ces interrogatoires! Le juge, tout inique qu'il est, croit devoir dresser le procès-verbal de tout ce qu'il a entendu. Ce juge ne le dresse pas pour manifester la vérité de la mission de Jeanne, il le fait pour démontrer que Jeanne est « obstinée dans l'erreur, « inspirée par le diable, hérétique, etc. (105). » Et le tribunal, dans son premier jugement, art. xvii, déclare ce qui suit : « Jeanne répond à cet article qu'elle porta ces nouvelles de la part de Dieu à son roi; que notre Seigneur lui rendrait son royaume de France, *le ferait couronner à Reims* et chasserait ses adversaires. Elle fut envoyée de la part de Dieu, lui disant qu'il la mettrait à l'œuvre hardiment, et qu'elle *lèverait le siège d'Orléans*. Elle dit qu'elle parlait de tout le royaume,

105. Sentence définitive devant le peuple, t. 1, p. 470-471.

et que si le seigneur de Bourgogne et les autres sujets du royaume ne venaient pas à l'obéissance, son roi les y ferait arriver par force (100).

Ainsi toujours Orléans, toujours le sacre! C'est elle qui fera lever le siège d'Orléans; pour le reste, c'est le roi qui agira. — Le juge ose redire le dernier défi qui lui a été jeté, art. xxxiii: « Avant sept ans, les Anglais perdront plus gros gage qu'ils n'ont fait devant Orléans, et de plus ils perdront tout en France. Ils auront plus grande perte qu'ils n'ont jamais eue en France, ce sera par une grande victoire que notre Seigneur enverra aux Français. Elle le sait par la révélation qui lui a été faite; et ce qu'elle dit arriverait avant sept ans, et il lui peine bien que ce soit si tard (107). » Ce n'est pas elle qui doit faire tout cela, mais le roi Charles, sous la conduite de la Providence.

Nous ne supposerons pas, je pense, qu'il y ait eu des agents de Charles VII, de La Trémoille et de Regnault de Chartres; pour assister au procès de Rouen au milieu des juges anglais, et y supprimer des déclarations de Jeanne, ou en amoindrir l'effet, ainsi que vous le supposez (108), Monsieur, pour le registre (s'il y a eu registre) des informations de Poitiers et pour les dépositi-

106. Procès. Quicherat, t. 1, p. 232.

107. *Idem*, p. 252.

108. M. Henri Martin, —^{*}Jeanne d'Arc, 1857, in-12.

tions au procès de 1453-56. Ce serait une supposition toute gratuite et sans preuves à l'appui. — En conséquence, comme nous le disions plus haut, il y a deux périodes dans la vie active de Jeanne.

Pour la période révélée, il y a Chinon, Orléans et Reims; une époque de cinq mois, c'est-à-dire de mars à juillet 1429. Pour la période non révélée, il y a dix mois circonscrits entre la fin de juillet 1429 et la fin de mai 1430. — Dans la première période, c'est une fille inspirée conduite par la main d'en haut, pour diriger des faits immenses. — Dans la seconde période, c'est une héroïne patiente et valeureuse, à qui la voix d'en haut ne dicte plus ses actes, et dont la foi soutient le courage. Elle reste avec les gens de guerre, encouragés par sa présence, mais elle ne les guide plus! Dès lors tombent toutes ces accusations contre les compagnons de Jeanne d'Arc, et le récit de ces intrigues supposées, de ces cabales organisées, dont la pensée est semée à chacune de vos pages. Dès lors, tombe aussi cette interprétation facile des saintes Écritures, où vous prétendez qu'il y a eu *irrémissible péché contre le Saint-Esprit* (109).

Reconnaissons-le. Tant qu'il y a eu mission sacrée, tout le monde a obéi à Jeanne; quand elle a cessé, l'hu-

109. M. Henri Martin. Édition in-8°, t. vi, p. 196.

manité avec ses faiblesses et ses travers a réparé. Jeanne a poursuivi sa marche avec sa seule inspiration humaine. Ce n'était donc pas la peine de nous dire, mais à tort : « La France du quinzième siècle a eu des hommes qui conspirèrent pour repousser de leur peuple le bras du sauveur et pour faire *mentir Dieu* (110). »

Non, Monsieur, personne n'a fait mentir Dieu ! Jeanne sa prédestinée a accompli une merveilleuse mission dans les voies qui lui ont été tracées ; et la main de Dieu qui avait béni l'entreprise, a laissé l'humanité se débattre sans le secours visible qui avait assuré à l'œuvre une réussite complète, mais plus tardive, et à acheter après d'autres hésitations et d'autres périls ! La Providence continuait donc ses épreuves et nous laissait acheter nous-mêmes nos victoires. Un immense soulagement nous était arrivé, mais le terme des tribulations n'était pas accompli ! Le ciel nous avait aidé, c'était à notre tour à profiter de l'aide qu'il nous avait envoyée.

Voilà, Monsieur, le seul caractère à donner aux deux périodes de la vie active de Jeanne ; il ressort des textes de ses interrogatoires et des dépositions sans commentaires, comme nous le verrons dans la lettre suivante.

Ce caractère est véridique, il est seul logique.

J'ai l'honneur de vous saluer.

110. Henri Martin, édition in-8°, t. vi, p. 196.

LETTRE SIXIÈME

QUELLE ÉTAIT LA MISSION DE JEANNE D'ARC D'APRÈS LES TÉMOIGNAGES

MONSIEUR,

Cette série de preuves serait incomplète, si nous n'y ajoutions un examen des sources où vous avez puisé (page 156, t. vi) pour avancer que Jeanne d'Arc avait quatre missions à remplir. Ces sources sont trois témoignages dont nous allons peser la valeur, savoir : Alain Chartier, frère Séguin et le duc d'Alençon.

Commençons d'abord par Alain Chartier dont voici les propres lignes :

Interroganti (quomodo) proficisceretur, quidve profectam facere oporteret, responsum est : « Habitū muliebri deposito, virilem adsume (et socios) qui te concomitentur ad regem te conducent à capitaneo Valliscolorum. Profecta

« ubi sis, et cum rege loquente fac liberes Aurelianis ab ob-
« sidione. Hinc regem consecrandum Remis adducas; coro-
« nato Parisius reddas regnumque restituas (111). »

Je ne profiterai pas de l'opinion de notre érudit paléographe M. Quicherat qui reconnaît qu'il faut renoncer à établir le sens de plusieurs passages de cette lettre d'Alain Chartier. Je la prends pour aussi complète que peut l'être un renseignement dressé à titre privé, car cette lettre n'a pas d'autre caractère. Alain Chartier qui vivait à la cour, y entendait tous les bruits qui circulaient sur Jeanne. Or comme celle-ci avait dit que ces quatre choses arriveraient, qu'Orléans serait pris, que le roi serait sacré, que Paris serait rendu et le royaume restitué; Alain le répéta. Il le répéta sans distinguer les deux premiers actes qui composaient la mission spéciale des deux derniers qui étaient une conséquence des deux premiers faits. Jeanne, ainsi que nous l'avons démontré dans l'exposé de ses interrogatoires aux juges de Rouen, n'a reconnu qu'un seul fait militaire auquel elle dut prendre part, la levée du siège d'Orléans, à laquelle se lient tous les faits militaires des mois de mai, juin et juillet, mais elle n'en persista pas moins à dire que les autres victoires seraient remportées. Or, le public d'alors ne s'attachait pas plus à faire la distinction de ce

111. Lettre d'Alain Chartier. Quicherat, t. v, p. 132.

que Jeanne ferait par elle-même, et de ce qui arriverait par suite de ses premiers actes, que ne le ferait le public d'aujourd'hui sur des faits analogues. Alain Chartier comme le public, mêlait les quatre faits, il en attribuait l'accomplissement à Jeanne elle-même, sans s'inquiéter du détail. C'est pour cela qu'Alain Chartier emploie la forme directe en réunissant les quatre faits, comme si Jeanne les avait désignés pour les exécuter elle-même.

Cela est si vrai, que le frère d'Alain, Jean Chartier qui écrivait d'une manière plus posée, pour la postérité, et qui devait être aussi bien instruit de la vérité que l'était celui-là, s'exprime ainsi : « Elle répondit qu'elle venoit pour *mettre le roy en sa seigneurie* et que Dieu ainsi le vouloit, et qu'elle leveroit le siège que tenoient les Anglois devant la ville d'Orléans et après ce, qu'elle menroit le roy couronner à Reims, et qu'elle vouloit combattre les Anglois quelle part qu'elle les pourroit trouver et qu'il falloit que le roy lui baillast telle puissance qu'il pourroit finer, car de lever icellui siège, de mener couronner le roy à Rains, *desconstre et débouter* les Anglois elle n'en faisoit aucun doute ⁽¹¹²⁾. » Jean Chartier qui répète deux fois sa proposition, ne précise que deux faits ; lever le siège d'Orléans, mener le roi à Reims !

112. Chronique de Jean Chartier. Quicherat, t. iv, p. 53.

Tout se résume donc dans les deux faits de la mission révélée de Jeanne; il n'y est question ni de la délivrance du duc d'Orléans, ni de la prise de Paris. « Mettre le roy en sa seigneurie, » c'est faire reconnaître sa force en lui remettant Orléans; et proclamer son droit en le faisant sacrer. C'était là l'investiture du royaume qu'il semblait alors que Dieu seul pouvait donner, tant le roi était faible et l'État délabré! « Desconfire et débouter les Anglois, » ce n'est pas les chasser de France, mais les vaincre et les repousser partout où ils seraient autour d'Orléans et sur la route de Reims. Ainsi, entre le sentiment des deux frères, il n'y a pas la moindre équivoque possible. Alain raconte en général tout ce que Jeanne annonce qui doit arriver en France, et Jean son frère spécifie ce qui sera fait par Jeanne elle-même. Il ne reste donc de cet examen que les deux faits que Jeanne doit accomplir par elle-même à Orléans et à Reims.

Le second témoignage que vous invoquez, Monsieur, est celui du Frère Séguin. Voici la déposition de ce doyen de la Faculté de théologie de Poitiers, qui avait fait partie des examinateurs de Jeanne : « Et alors elle dit à celui qui parle et aux autres assistants, quatre choses qui devaient arriver et qui arrivèrent ensuite : d'abord elle dit que les Anglais seraient détruits, que le siège établi devant la ville d'Orléans serait levé et la ville d'Orléans délivrée des Anglais; qu'elle cependant les sommerait au-

paravant: Elle dit ensuite que le roi serait sacré à Reims. Troisièmement, que la ville de Paris serait remise en l'obéissance du roi, et que le duc d'Orléans reviendrait d'Angleterre. Celui qui parle a vu accomplir toutes ces choses (113). »

Cette déposition est le récit d'une prédiction de Jeanne et d'une prédiction accomplie. Elle n'exprime même pas que Jeanne doive prendre part à l'exécution; elle indique seulement quatre choses qui arriveront et qui sont arrivées, que Jeanne y prenne part ou non. Si quelqu'un devait savoir les choses, c'était certes frère Séguin qui avait interrogé Jeanne à Poitiers et qui venait, vingt-six ans après, rappeler ce qu'elle avait dit. Il le fait sans équivoque, largement. Il ne spécifie pas que Jeanne fera plutôt telle ou telle chose par elle-même; il constate qu'elle a annoncé des choses qui se sont accomplies. Nul n'a plus que lui un parfait respect pour Jeanne, dont lui théologien proclame la mission divine, « *et credit ipse à loquens quod ipsa Johanna fuerit a Deo missa* (114). Jeanne l'a dit et répété plusieurs fois aux Anglais: « *Tamen ego sum missa à Deo* (114). » Ainsi ce respectable témoignage n'infirmé nullement la tradition qui admet qu'il n'avait été permis à Jeanne de n'accomplir que

113. Déposition de Séguin. Quicherat, t. III, p. 205.

114. *Idem.* Quicherat, t. III, p. 205, et le 3 mars, 6^e séance à Rouen (t. I, p. 101.)

deux des hauts faits parmi tous ceux qu'elle annonça. A bien prendre le témoignage du frère Séguin, il dénoncerait cinq faits : 1° la destruction des Anglais accomplie 19 ans après la mort de Jeanne ; 2° la levée du siège d'Orléans. Mais, comme dans son récit la destruction des Anglais et la levée du siège d'Orléans sont deux faits liés dans la même phrase, il est clair dans sa pensée qu'il ne veut parler d'autre destruction d'Anglais que de celle qui a lieu pour lever le siège d'Orléans ; 3° le sacre accompli par Jeanne elle-même ; 4° la prise de Paris et 5° la délivrance du duc d'Orléans, opérés après elle.

Arrivons au troisième témoignage que vous invoquez, celui du duc d'Alençon : « Il a entendu quelquefois Jeanne dire au roi qu'elle durerait un an et pas beaucoup plus, et que l'on pensait que dans cette année on agirait bien, parce qu'elle disait qu'elle avait quatre charges, savoir : repousser les Anglais ; faire couronner et sacrer le roi à Reims ; délivrer le duc d'Orléans des mains des Anglais ; et lever le siège placé devant la ville d'Orléans (115). »

Voilà, Monsieur, l'ordre des propositions dans la déposition du duc d'Alençon ; et non pas celui que vous indiquez page 156 : « Faire lever le siège ; faire sacrer

115. Déposition du duc d'Alençon. Quicherat, t. III, p. 99.

le roi; chasser les Anglais (*de toute la France*), » ajoutez-vous, ce qui n'est pas dans le texte; « et délivrer le Duc. »

Sur cette déposition, et sur l'ordre et l'interprétation que vous en faites, Monsieur, il est bon de s'arrêter; car vous ajoutez que « la recouvrance de Paris n'était qu'une partie du troisième point ! » Il est très-vrai que c'est le troisième point, dans votre traduction, mais ce serait le premier dans la déposition originale du Duc. Or, il importe de conserver scrupuleusement l'ordre et les termes d'une proposition lorsque l'on veut en tirer parti pour conclure rationnellement. L'ordre que vous donnez aux quatre propositions se trouve d'accord avec les faits accomplis, mais il ne l'est pas avec la pensée et les termes de la déposition du Duc. En effet, ce prince ne fait pas l'énumération chronologique des faits tels qu'ils se sont accomplis, mais il les donne pêle-mêle et, on peut le dire, sans y attacher d'importance; il ne semble pas réfléchir que son dire est en opposition avec la possibilité de faire et avec la chronologie; s'il avait prétendu que les choses devaient se passer et s'étaient passées ainsi qu'il les énumère.

Son premier mot est : « *Fugare Anglicos*, faire fuir les Anglais. » Si cela veut dire, ainsi que vous l'écrivez, *les chasser de toute la France*, alors on n'a plus besoin de Jeanne pour faire sacrer le roi à Reims, et l'on n'a

plus besoin, en quatrième lieu, de leur faire lever le siège d'Orléans, puisqu'ils ont dû nécessairement l'abandonner, s'ils ont été chassés. Ou bien, si les Anglais n'étaient pas chassés, on serait allé au sacre du roi en laissant derrière soi Orléans entouré d'ennemis, ce qui aurait été une dangereuse et détestable manœuvre. Et alors on ne comprendrait pas comment le cortège royal a pu aller de Chinon à Reims en évitant des attaques de la part des Anglais qui soutenaient l'armée de siège. Dès lors, tout cela est incompréhensible, si le duc a voulu faire une narration historique et complètement raisonnée. La vérité est qu'il a interverti l'ordre des faits sans y attacher d'importance chronologique; et vous, Monsieur, vous avez modifié cet ordre dans l'intérêt du système que vous avez cherché à introduire. Du moment que cette déposition originale est par vous modifiée et accentuée par des additions, elle ne peut plus, dans son originalité, servir de base à vos preuves, et elle vous échappe!

Les quatre propositions du duc d'Alençon, disons-le, se réduisent même à trois pensées. La première, c'est le sacre et le moyen de le faire en repoussant les Anglais, car *fugare Anglicos* ne signifie pas plus chasser les Anglais de toute la France, qu'il ne signifie recouvrer Paris, ou recouvrer Bordeaux ou Rouen qui avaient alors une importance métropolitaine équivalente à celle

de Paris et d'Orléans. *Fugare Anglicos* veut dire, dans cet endroit, repousser les Anglais, les mettre en fuite; et pourquoi faire? pour obtenir passage afin d'aller faire sacrer le roi à Reims. Il n'y a là qu'une pensée, qu'un but unique. Les deux membres de phrases se lient.

La seconde pensée, très-importante pour le duc d'Alençon, mais d'un moindre intérêt pour la France, c'est la délivrance du duc d'Orléans son beau-père. Enfin, la troisième pensée, c'est la levée du siège d'Orléans. Il est impossible de voir autre chose dans les termes de cette déposition. Mais je comprends parfaitement qu'avec l'ordre que vous donnez aux différents membres de phrase, et avec les additions de traduction que nous y voyons, l'on puisse amener les conséquences que vous en avez tirées. Seulement la proposition du duc d'Alençon modifiée par vous, se trouve en opposition complète d'abord avec ce qu'il a dit et voulu dire, et ensuite elle est tout à fait en désaccord avec les deux faits généraux qui composaient la *mission révélée* et *imposée* à Jeanne d'Arc, la délivrance d'Orléans et le Sacre, ces deux actes qu'elle-même a reconnus comme composant uniquement sa mission.

Il y a encore une différence entre la réponse de Jeanne à ses interrogatoires et la déposition du Duc. Elle est relative à la durée des faits. Le duc d'Alençon affirme « qu'elle devait tout faire en un an et pas beaucoup plus

« (même délivrer le duc d'Orléans). » Tandis que le 12 mars, Jeanne dit aux juges anglais : « qu'elle aurait délivré le duc d'Orléans si elle avait eu trois ans à elle, « bien qu'elle ne soit pas bien sûre que ce soit moins de « trois ans ou plus d'un an ⁽¹¹⁶⁾. »

Tel est l'examen auquel nous devons nous livrer. Maintenant si nous voulons comparer entre eux les trois témoignages ci-dessus, nous verrons qu'ils ne désignent pas seulement quatre faits, mais bien sept, que nous allons énumérer. En effet,

1^o Alain Chârtier, tout seul, exprime que le royaume sera rendu par Jeanne : « *Regnum restituas*, tu rendras le royaume. »

2^o Frère Séguin déclare tout seul « que les Anglais seraient détruits : *Quod Anglici essent destructi* ⁽¹¹⁷⁾. »

3^o Le duc d'Alençon déclare tout seul « que les Anglais seront mis en fuite : *Fugare Anglicos*; car *faire fuir et détruire* ne sont pas la même chose ⁽¹¹⁸⁾. »

4^o Frère Séguin et le duc d'Alençon parlent de la délivrance du duc d'Orléans; l'un dit : *Quod dux Orleanensis rediret ab Anglia* »; l'autre : « *De liberando duce Orclianense a manibus Anglicorum.* » Le pre-

116. Procès de Rouen. Quicherat, t. I, p. 133-134.

117. Frère Séguin, t. III, p. 205.

118. Duc d'Alençon, t. III, p. 99.

mier parle simplement du retour, l'autre d'une espèce de lutte : « *Liberando à manibus* (119). »

5° Alain et frère Séguin déclarent que Jeanne a dit que Paris serait rendu : « *Coronato Parisius reddas* », dit Alain : « *Quod villa Parisiensis redderetur in obedientia regis* », dit frère Séguin. Ainsi, pour le premier, c'est « Jeanne qui fait rendre Paris », et pour l'autre, « Paris sera rendu à l'obéissance (120). »

6° Alain, frère Séguin, le Duc, s'accordent parfaitement sur la réduction d'Orléans, sauf sur la forme directe ou indirecte de son accomplissement par Jeanne. « *Fac liberes Aurelianis ab obsidione*, » dit Alain ; « *quod « obsidio ante villam Aurelianensem existens levaretur « et villa Aurelianensis ab ipsis Anglicis liberata evaderet*, » dit frère Séguin ; « *et de levando obsidionem « positam per Anglicos ante villam Aurelianensem*, » dit le duc d'Alençon (121).

7° Alain, frère Séguin et le Duc s'accordent également sur le sacre : « *Regem consecrandum Remis ad ducas*, » dit Alain ; « *quod rex consecraretur Remis*, » dit frère Séguin ; « *de faciendo regem coronari et consecrari Remis*, » dit le Duc (122).

119. Duc d'Alençon, t. III, p. 99, 205.

120. *Idem*, p. 205 ; t. V, p. 132.

121. Quicherat, t. III, p. 99, 205 ; t. V, p. 132.

122. *Idem*, t. III, p. 99, 205 ; t. V, p. 132.

En conséquence, il faut reconnaître qu'ils ne s'accordent tous les trois que sur deux chefs ; la levée du siège et le sacre ; parce qu'il n'y a en effet que ces deux chefs qui concourent à composer la mission révélée et sacrée de Jeanne, la mission qu'elle doit accomplir par elle-même, tandis que les cinq autres faits arriveront avec ou sans elle, mais comme conséquence intime, providentielle, logique des deux faits immenses, dont Dieu lui a imposé l'accomplissement. Ainsi, Monsieur, des trois sources où vous avez puisé pour soutenir contre l'aveu de Jeanne elle-même, qu'elle avait quatre missions à remplir, il n'en reste aucune qui indique spécialement et rationnellement qu'elle ait eu autre chose à accomplir que la levée du siège et le voyage de Reims.

Alain Chartier parle d'une manière générale de tout ce qui doit arriver, il est dans l'enthousiasme et il attribue le tout à l'action immédiate et directe de Jeanne, sans distinguer les détails que son frère Jean éclaircira plus tard. — Frère Séguin parle des prédictions de Jeanne sur quatre faits, sans préciser si c'est elle qui les accomplira tous les quatre. Le duc d'Alençon cite réellement quatre faits, mais dont deux n'en composent qu'un seul ; quant au troisième, celui de la délivrance du duc d'Orléans, on comprend le motif de cœur qui le lui a fait formuler, et le regret qu'il éprouve que son espérance ait été réalisée si tard.

Ces témoignages, on ne peut logiquement les invoquer pour en déduire que Jeanne devait accomplir quatre faits, et en conclure que la nonchalance du Roi; et la malice de ses Conseillers n'en ont laissé réussir que deux, qu'ils ont même tenté d'entraver:

A notre tour, nous nous croyons autorisés à produire les dépositions non moins puissantes des autres témoins si nombreux, qui bornent la mission de Jeanne à deux actes seulement.

1^o Le comte de Dunois déposé qu'il était passé à Gien une jouvencelle; dite la Pucelle, affirmant « qu'elle « allait trouver le noble dauphin pour *lever le siège à d'Orléans et conduire le dauphin à Reims, pour y « être sacré* (123). »

2^o Le sire de Gaucourt l'a entendue disant au roi : « Sérénissime sire Dauphin, je suis venue et *envoyée « de la part de Dieu* pour porter secours à vous et au « royaume. » Et plus loin elle leur répondit « que le « signe qu'elle leur montrerait serait *la levée du siège « d'Orléans et le secours* (124). »

3^o M^e François Garivel, conseiller des aides : « Elle « était *envoyée de la part du Roi du ciel* en faveur au « noble Dauphin pour le replacer dans son royaume,

123. Déposition de Dunois. Quicherat, t. III, p. 4.

124. Déposition de Gaucourt. Quicherat; t. III, p. 17.

« faire lever le siège d'Orléans et conduire le roi à Reims pour y être sacré (125). »

4° Guillaume de Ricarville dépose que la Pucelle disait « qu'elle allait faire lever le siège d'Orléans et ensuite conduire le roi à Reims comme cela lui était prescrit de la part de Dieu (126). »

5° Regnauld Thierry, l'a entendue dire : « qu'elle était envoyée par Dieu au noble Dauphin pour lever le siège d'Orléans et conduire le roi à Reims pour y être sacré et couronné (127). »

6° L'Écuyer Thibault atteste, qu'elle a répondu à Pierre de Versailles l'un des examinateurs : « Je suis venue de la part du Roi des cieux pour lever le siège d'Orléans, et conduire le roi à Reims pour son couronnement et sa consécration (128). »

7° Jean Pasquerel affirme que Jeanne a dit au roi : « Messire, le Roi du ciel... m'envoie vers toi pour te conduire à Reims, où tu recevras la couronne et la consécration si tu veux (129). »

8° Simon Charles, président des comptes, déclare : « Elle a eu deux mandats du Roi des cieux; d'abord

125. Déposition de François Garivel. Quicherat, t. III, p. 20.

126. Déposition de Guillaume de Ricarville. Quicherat, p. 21.

127. Déposition de Regnauld Thierry. Quicherat, p. 22.

128. Déposition de l'écuyer Thibault. Quicherat, p. 74.

129. Déposition de Jehan Pasquerel. Quicherat, p. 103.

« lever le siège d'Orléans, ensuite conduire le roi à
« Reims pour le faire couronner et sacrer (130). »

9^e Colette, femme de Milet, greffier, déclare qu'elle a dit : « *Messire m'a envoyé pour secourir sa bonne ville d'Orléans* (131). » Ce témoin ne parle que du siège, comme Pasquerel n'avait parlé que du sacre.

En est-il assez de ces neuf témoins, qui tous, sauf Dunois, affirment que Jeanne s'est dite envoyée par Dieu; huit affirment qu'elle était chargée de délivrer Orléans, sept qu'elle était chargée de conduire le roi à Reims. Ainsi voilà un groupe de témoignages précis, clairs dans leurs expressions, concordants entre eux, transmettant, presque dans les mêmes termes, les mêmes pensées qu'ils ont entendues sortir de la bouche de Jeanne : une mission divine, la levée du siège d'Orléans, le voyage de Reims !

C'est plus qu'il n'en faut pour balancer, si c'était nécessaire, les trois dépositions que la note de la page 156 appelle à la défense d'un nouveau système, mais qu'une analyse consciencieuse et une discussion raisonnée ne tardent pas à lui enlever ! Ces trois témoins évoqués pour appuyer un système, vous échappent, si leurs dépositions et leurs dires, qui ne sont pas concordants, n'ont été modifiés, reclassés et interprétés. Les neuf

130. Déposition de Simon Charles. Quicherat, p. 115.

131. Déposition de Colette, femme de Milet. Quicherat, p. 124.

autres témoins que nous produisons sont entièrement d'accord entre eux sur la cause des faits et sur le nombre des faits, qu'ils réduisent à deux.

Ici devrait s'arrêter cette partie de notre critique; mais nous pensons qu'il est indispensable d'ajouter quelques mots afin de détruire l'effet d'une chronique que vous dites, Monsieur, être le complément nécessaire de celle du duc d'Alençon pour y rétablir ce que l'on aurait retranché dans celle-ci.

Il s'agit de la chronique de Perceval de Cagny, écuyer d'écurie du duc d'Alençon. Elle porte avec elle un caractère particulier qu'on ne rencontre pas dans les autres chroniques. Elle s'éloigne même des autres par sa con-texture et par ses termes.

Perceval de Cagny a écrit loyalement ce qu'il a vu et ce qu'on lui a répété, nous n'en doutons pas! mais nous avons peine à nous expliquer comment sa relation, ainsi que vous le dites, Monsieur; peut suppléer à ce qui manque dans la déposition du duc d'Alençon. Si cela est; je suis d'avis qu'il faut lui savoir gré d'avoir eu la bonne pensée de servir d'interprète à la déposition que son maître; le duc d'Alençon; pourra faire dix-huit ou vingt ans après que l'écuyer aura cessé de pouvoir écrire! car Perceval mourait en 1436 et d'Alençon déposait en 1456.

D'abord, sur le but spécial de la mission de Jeanne

d'Arc; il est muet; ou il parle d'une manière générale comme le sire de Gaucourt « et disoit (la Pucelle) que « Dieu l'avoit envoyée à l'aide du gentil roi Charlés au « fait de la guerre⁽¹³²⁾. »

Ainsi Perceval ne donne aucune force au témoignage de son maître sur les prétendus quatre actes de la mission de Jeanne. Au reste, il ne faut pas perdre de vue que Perceval n'a pas assisté aux opérations de la levée du siège d'Orléans; il n'a dû arriver avec le duc d'Alençon que pour la bataille de Patay:

Or, il prête à Jeanne un dicton « par mon martin ! » qu'il est seul à rapporter. Et pourtant Jeanne se servait d'une autre parole quand elle voulait donner de la force à l'expression de sa pensée. Cette parole, qui était un appel « au nom de Dieu, » est rapportée par la plupart de ceux qui ont accompagné Jeanne notamment pendant la période de sa mission révélée. Ceci laisse à penser que Perceval n'a pas approché Jeanne pendant cette première période; si toutefois un écuyer comme Perceval à la suite d'un prince, pouvait, dans ces temps, approcher l'héroïne d'assez près pour recueillir ses paroles. Il est donc presque certain que Perceval n'a rien vu après les premiers hauts faits de Jeanne qu'en arrière-plan, et qu'il ne les a sus que par ouï-dire.

132. Chronique de Perceval de Cagny. Quichérat, t. iv, p. 4.

Or, ce chroniqueur nous rapporte quinze fois des paroles de Jeanne, et il lui met huit fois dans la bouche le dicton « par mon martin ⁽¹³³⁾ » qu'aucun autre ne cite et que lui seul lui a prêté, « ce estoit son serment ! » dit-il ⁽¹³⁴⁾.

Ce serment nous paraît singulier dans la bouche de Jeanne, qui tolérait à peine que Lahire prit à témoin son bâton, ce qui, du reste, signifie la même chose.

Mais que penser des récits de Perceval qui, lui tout seul, raconte que Jeanne avait une habitude de langage que personne ne lui a entendue ? Il faut en penser qu'à l'époque où Perceval a pu voir Jeanne de plus près, sa mission divine était accomplie, et c'était au moment où elle se laissait guider par le duc d'Alençon. Et, comme alors il n'y avait plus de révélation, elle ne voulait et ne pouvait plus employer le nom de Dieu ! le cri de l'inspiré.

Quel rapport peut-il y avoir entre ce bas propos cité par Perceval et emprunté aux habitudes vulgaires, et la dignité de Jeanne qui, dans sa haute et sublime mission, effleure la terre pour y déposer les pensées que le ciel a confiées à son cœur ? Cette magnifique Jeanne dont le dicton, le serment rappelait continuellement sa

133. Chronique de Perceval de Cagny. Quicherat, t. iv, p. 5-11, 18-33.

134. *Ibidem*, p. 4.

mission sacrée! « En nom Dé! *in nomine Dei!* au nom de Dieu! » ce sont là ses seules paroles d'initiation, ses seules affirmations, c'est là son unique serment!

Ce serment nous est transmis par les témoins et par les chroniqueurs, *qui n'en rapportent pas d'autre.*

Dunois a entendu : « En nom Dieu! » au bord de la Loire (135).

Jean Pasquerel, au retour de Poitiers, a entendu : « Ha, en nom Dieu (136)! »

Raymond de Macy l'a entendue parler au comte de Ligny : « En nom Dé (137)! »

Viole, le jour de l'attaque de Saint-Loup, a entendu : « En nom Dé (138)! »

A Guillaume Aymery, elle a répondu : « En nom Dieu, les gens d'armes batailleront et Dieu donnera la victoire (139). »

Et frère Séguin qui le rapporte, a entendu qu'elle avait dit aussi : « En nom Dieu! je ne suis pas venue à Poitiers pour faire signes (139). »

Avant Patay, elle dit au duc d'Alençon, dont l'écuyer d'écurie, Perceval de Cagny a sans doute entendu autre

135. Déposition de Dunois. Quicherat, t. III, p. 5.

136. Déposition de Jean Pasquerel. Quicherat, t. III, p. 102.

137. Déposition de Raimond de Macy. Quicherat, t. III, p. 122.

138. Déposition de l'avocat Viole. Quicherat, t. III, p. 127.

139. Déposition du doyen Séguin. Quicherat, t. III, p. 204, 205.

chose : « En nom Dieu, s'ilz estoient pendus aux nues, nous les arons ! (140). »

Le journal du siège rapporte deux fois les mots, « au nom Dieu ; » le jour de l'assaut des Tourelles, et lorsqu'il s'agit de décider le sacre (141).

La chronique du siège cite cinq fois les termes : En nom Dieu (142).

Daulon, l'écuyer de Jeanne, et qui, sans doute, l'approchait plus souvent que Perceval, cite trois fois ce serment : « Au nom Dieu ! (143). » Ainsi, contre l'affirmation de Perceval de Cagny, seul de son opinion, voilà dix témoignages qui rapportent dix-sept fois le serment, *au nom de Dieu !* Est-ce suffisant pour contre-balancer la narration d'un écuyer qui peut n'avoir su que par ouï-dire ? et qui est moins croyable parce qu'il prête les termes de son métier ? parce qu'il est seul à affirmer en présence de témoins nombreux, dont le caractère et la position sont au moins aussi respectables que le sien ? En conséquence, reconnaissons que la chronique de Perceval est véridique pour les faits de la seconde période, parce qu'il a pu peut-être voir par lui-même ; admettons-la comme un excellent document pour la marche

140. Déposition du duc d'Alençon. Guichérat, t. iii, p. 98.

141. Chroniques. Guichérat, t. iv, p. 160, 168.

142. Chroniques. Guichérat, p. 206, 223, 227, 235, 243.

143. Déposition de Daulon. Guichérat, t. iii, p. 212, 217.

du corps de troupe auquel il a appartenu ; mais ne nous en servons pas pour connaître l'esprit de Jeanne, pour la première période de son séjour à l'armée, lorsqu'elle a agi par elle-même d'après la révélation de ses voix et qu'elle a dirigé l'armée ; attendu que Perceval n'a pas assisté aux faits accomplis à Chinon et à Orléans. Ne nous servons pas surtout de cette chronique pour en faire le complément de la déposition du duc d'Alençon, attendu qu'il n'y a pas le moindre rapprochement à établir entre ces deux sources de renseignements.

Ce que nous venons de dire doit démontrer : 1° que la lettre d'Alain Chartier, les dépositions du frère Séguin et du duc d'Alençon ne prouvent pas que Jeanne a eu plus de deux missions à accomplir par elle-même ; 2° que neuf témoins déclarent que Jeanne a affirmé que sa mission était révélée, et consistait à faire lever le siège d'Orléans et à conduire le roi à Reims ; 3° que la chronique de Perceval de Cagny n'est un document précieux que pour la période historique où Jeanne agit sous la conduite des divers capitaines, et notamment du duc d'Alençon ; que la forme même des paroles de Jeanne par les dictons qui remplacent ses serments, indique que quand Perceval l'a approchée, elle n'obéissait plus actuellement et directement à ses révélations qui étaient

muettes; 4^o enfin que cette chronique ne nous représente plus Jeanne avec ce caractère de grandeur et d'inspiration telle que ses interrogatoires, les témoignages, les autres chroniques et la tradition nous l'ont dépeinte et telle que nous sommes habitués à l'aimer et à la vénérer!

J'ai l'honneur de vous saluer.

LETTRE SEPTIÈME

DU SIÈGE DE PARIS ET CONCLUSION

MONSIEUR,

D'après l'exposé qui précède, nous avons établi que les traditions sont conformes avec les dépositions de témoins et surtout avec les interrogatoires de Jeanne, pour démontrer que celle-ci n'avait eu que deux missions révélées : Orléans et Reims. On a prétendu que la prise de Paris en faisait partie; il nous reste donc encore quelques mots à dire à ce sujet. Les cinq volumes du procès nous en parlent neuf ou dix fois; voyons ce qu'ils en disent. D'abord, dans la lettre de Jeanne aux Anglais : « Ainz le tendra le roy Charles vray héritier; car Dieu a le Roy du ciel le veult et lui est révélé par la Pucelle; *a lequel entrera à Paris à bonne compagnie* (144). »

Ces termes ne varient pas dans les cinq versions

144. Procès de condamnation. Lettre de Jeanne, t. I, 241, t. IV, p. 215, 139, 306; t. V, p. 96.

de cette lettre que nous connaissons. *Le roi entrera à Paris!* voilà l'annonce officielle de Jeanne; elle ne dit pas que ce sera elle qui l'y conduira, ni qu'elle y entrera. Et cette lettre appartient à la première période des campagnes de Jeanne et à l'un de ses moments les plus solennels sans contredit, puisqu'elle annonce sa mission non pas à ses amis, mais à l'ennemi! Au besoin, ce texte pourrait prouver à lui seul que toutes les prédictions de Jeanne se sont accomplies comme elle l'a dit, puisque c'est là, à proprement parler, la voix d'en haut qui dicte son écrit.

Dans la lettre aux habitants de Troyes, elle dit : « Que
« vous fassiez vraie obéissance et reconnoissance au
« gentil roy de France quy sera bien brief à Reims et à
« Paris ⁽¹⁴⁵⁾. »

C'est toujours le Roi qui entrera à Paris; rien sur Jeanne! Dans la lettre aux habitants de Reims : « Et est
« vray que le Roy a fait trèves au duc de Bourgoigne
« quinze jours durant, par ainsi qu'il l'y doit rendre la
« cité de Paris paisiblement au chief de quinze jours ⁽¹⁴⁶⁾. »
Ces deux précédentes lettres se lient ensemble. « Le Roy
sera bien brief à Paris, » et « rendre la cité de Paris au
chief de quinze jours. » Ici la reddition de Paris ne doit
pas être un fait militaire, mais le résultat d'un fait di-

¹⁴⁵. Chroniques. Quicherat, t. iv, p. 287.

¹⁴⁶. Quicherat, t. v, p. 140.

plomatique. Cette reddition est soumise à une condition suspensive dont l'événement dépend de l'accord entre le Roi et le duc de Bourgogne. Ce n'était donc pas un fait dépendant immédiatement et uniquement de Jeanne; nous ne pouvons donc admettre ce passage comme l'assurance formelle de la Pucelle que Paris serait rendu par elle.

Telle est l'énumération des paroles *authentiques* de Jeanne d'Arc sur Paris; voyons celles que lui prêtent les chroniqueurs. Nous avons parlé plus haut de la lettre d'Alain Chartier, nous n'y reviendrons pas; voyons Perceval de Cagny : « Elle appela le duc d'Alençon et « lui dit : Mon beau duc, faites appareiller vos gens et « des autres cappitaines et dict, par mon martin I je « veuil aller voir Paris de plus près que ne l'ay vu (147). » En supposant que Perceval n'ait pas répété un oui-dire, comment accorder cette parole avec celle que Jeanne a répétée deux fois aux juges de Rouen, « qu'elle étoit « allée à Paris malgré elle, *ad requestam hominum* « *armorum* (148). » C'est là un éclatant démenti donné d'avance au chroniqueur par le procès de Rouen. Et remarquons, en passant, combien Perceval vient nous fournir des armes pour démontrer que l'expédition de Paris, comme toutes celles postérieures au sacre, étaient

147. Perceval. Quicherat, t. iv, p. 24.

148. Procès de Rouen. Quicherat, t. i, p. 146, 147, 299.

en dehors de la mission de Jeanne d'Arc. « Le vendredi
 « 9 dudit mois, combien que la Pucelle eust été blôciée
 « du jour de devant à l'assault devant Paris, elle se leva
 « bien matin et fist venir son beau duc d'ALENÇON PAR
 « QUI ELLE SE CONDUISOIT (149). » Ainsi ce n'est plus Jeanne
 qui dirige, qui commande, qui excite, qui appelle ses
 Voix à son secours pour la conseiller et la guider. Non !
 le conseil, c'est le duc d'Alençon; le guide, le directeur,
 c'est le duc d'Alençon !

Disons quelques mots maintenant des lettres de Guy
 de Laval et de celle de Jeanne au comte d'Armagnac.
 Guy de Laval écrit à ses parents : « Et après que feusmes
 « descendus à Celles, j'allay en son logis-la voir; et fit
 « venir le vin et me dit qu'elle m'en feroit bientôt boire
 « à Paris (150). »

Au comte d'Armagnac elle aurait fait écrire : « Pour
 « savoir de moi auquel des trois papes vous devriez
 « croire. De laquelle chose ne vous puis bonnement faire
 « savoir au vray pour le présent, jusqu'à ce que je soye
 « à Paris ou ailleurs à requoy; car je suis pour le présent
 « trop empeschiée au fait de la guerre; mais quant vous
 « sarez que je seray à Paris, envoieez my message par
 « devers moy et je vous feray savoir tout au vray au-
 « quel vous devez croire, et que en aray sçeu par le

149. Perceval de Cagny. Chroniques, t. IV, p. 1-26.

150. Quicherat, t. V, p. 107.

« conseil de mon droiturier et souverain Seigneur le Roy
« de tout le monde (151). »

De la première lettre résulte que Jeanne aurait dit à Guy de Laval « qu'elle lui ferait bientôt boire le vin à Paris ». C'est là une simple conversation à table, sans la solennité des autres déclarations de Jeanne; c'est sans importance. Cela signifie que Jeanne lui donnera le moyen d'aller boire du vin à Paris, sans que pour cela Jeanne et Guy de Laval se trouvent, à quelque temps de là; attablés ensemble à Paris. D'ailleurs Guy de Laval, dans le juste enthousiasme où il était des merveilles qui venaient de s'accomplir à Orléans, pouvait fort bien ne pas douter que bientôt il serait dans Paris même avec Jeanne, ne pouvant pas supposer que celle-ci n'y serait pas, et quand bien même elle ne se serait pas exprimée sur son arrivée personnelle à Paris.

Quant à la lettre au comte d'Armagnac, elle est écrite au moment où Jeanne quitte Compiègne pour marcher sur Paris, n'ayant dans l'idée que les obsessions qui la contraignaient d'y aller. L'enthousiasme, pour elle, était tel en France, la foi en sa mission surnaturelle était si vive qu'on lui attribuait le don des miracles. Le comte d'Armagnac, du pied des Pyrénées; la consulte donc sur la question de la légitimité des trois papes. Naturellement

151. Procès de Rouen. Quicherat, t. 1, p. 246.

prise au dépourvu au moment où l'armée quittait Compiègne pour marcher sur Paris, et à l'instant où elle montait à cheval, Jeanne répond d'une manière à peu près évasive, non pas que cela ne la regarde pas, parce qu'elle peut espérer que ses Voix l'éclaireront à ce sujet, mais elle dit qu'elle répondra quand elle sera « à Paris ou ailleurs en requoy, en repos; *Parisius vel alibi in requie ispa daret responsum. Et tunc volébat ascendere equum quando illud responsum dedit* (152): »

Pressée par son départ, elle ne peut ni consulter les Voix, ni répondre immédiatement. Quant à déduire de ce passage qu'elle entrerait à Paris, ce serait une déduction bien forcée, puisqu'elle s'empresse d'ajouter au mot « à Paris », ceux « ou ailleurs en repos. » Donc au moment même de son départ de Compiègne à la suite du duc d'Alençon, elle n'était pas bien sûre d'arriver à Paris.

En conséquence, ni cette lettre de Jeanne, ni celle de Guÿ de Laval écrites d'une manière générale, ni le témoignage de Perceval de Cagny, ne nous autorisent à penser que la prise de Paris rentrât dans la mission directe de Jeanne, surtout en présence de sa lettre aux Anglais et de ses réponses précises aux interrogatoires de Rouen!

152. Procès de Rouen, t. 1, p. 32. (1^{er} mars.)

Il n'a été révélé à Jeanne d'Arc que deux faits à accomplir par elle-même directement et immédiatement, la levée du siège d'Orléans, et la conduite du roi au sacre de Reims.

En jetant un coup d'œil sur la position de la France pendant l'hiver de l'année 1429, il faut reconnaître qu'il n'y avait que la Providence qui pût sauver la couronne de France, et faire cesser les discordes civiles!

Jeanne en a été l'instrument dans le cercle qui lui a été tracé.

En effet, si la ligne de la Loire eût été occupée par les Anglais devenus maîtres d'Orléans au printemps, le roi restait avec quelques parcelles des provinces dans le Poitou, le Berry, la Tourraine et le Dauphiné. Le temps aurait usé les forces disséminées des gens de guerre; les ducs de Bourbon et d'Alençon, quelques comtes au Midi, seuls fidèles encore, auraient été contraints de céder à la force, ou amenés par lassitude à traiter avec l'Anglais ou le Bourguignon. L'argent ne rentrait plus! Les gens des bourgeoisies étaient pour la plupart soumis à l'étranger; le découragement arrivé au comble entraînait avec lui la dissolution, et c'en était fait de la dynastie capétienne et de l'unité future de la France que cette lignée glorieuse de princes avait si heureusement entreprise.

Un pareil délabrement ne pouvait donc s'arrêter que par une force providentielle; elle n'a pas manqué! Et ce n'est pas Charles VII, ce n'est pas la France qui ont été aidés; ce n'est pas l'Anglais, ni le Bourguignon, qui ont été repoussés ou humiliés! Non, c'est la civilisation elle-même qui a été sauvée!

Voyez quelles rapines, quels désordres, quelles confusions de tout droit agitaient, depuis plus de cent ans, les races en enfantement de la civilisation! L'Allemagne avec le reste des querelles des investitures, et alors remuée par les Hussites; là, comme en Angleterre, le denier de saint Pierre, et l'ambition désordonnée des princes; l'Espagne avec ses luttes contre l'islamisme; l'Italie avec ses déchirements à Naples, à Florence et dans toutes ses bourgades, sans que la papauté puisse arrêter les désordres qui ensanglantaient Rome elle-même; l'empire d'Orient en dissolution et envahi, les pays slaves encore dans la barbarie; partout les liens hiérarchiques étaient comme rompus, la force seule et non la loi, les maintenait.

La pauvre France avait eu ses revers à Poitiers, à Crécy, à Azincourt; elle avait eu ses maillotins, ses écorcheurs, ses Bouchers, ses Bourguignons, et cependant la vie n'y avait pas complètement disparu. Malgré les revers qui l'accablaient, la corruption qui la minait, il y avait dans la Noblesse, qui tant de fois avait re-

poussé l'étranger ou dompté le vassal révolté, une fidélité traditionnelle à la couronne du Roi suzerain ; dans la Bourgeoisie et les Communes, une confiance graduelle pour la main royale dont le sceptre patronnait leurs privilèges ; dans le clergé un respect pour cette royauté qui toujours très-chrétienne s'était montrée la gardienne dévouée de ses franchises, l'adversaire éclairé de tous les empiétements étrangers sans cesser d'être la fille soumise de l'Église.

C'est en France qu'avaient paru ces illustres conservateurs de la foi, Martin de Tours, Hilaire de Poitiers, Irénée de Lyon, Denys de Paris, Médard, Éloy, Germain d'Auxerre, Alcuin, Pierre le Vénérable, saint Bernard, Jean Gerson, et que paraîtront plus tard Vincent de Paul, le cardinal de Bérulle, Lasalle, magnifique foyer de charité, et de lumières reflétées dans Bossuet qui les dispense à l'Église moderne.

Dans le même pays, une longue suite de princes répandent, sous l'inspiration de l'Église, les bienfaits de la civilisation ; maintenant les hiérarchies, favorisant, selon le temps, tout ce qui touche la liberté de l'homme. Cette chaîne non interrompue, dont le premier anneau est Clovis disposé par Clotilde, tous deux précédés et soutenus par Geneviève, cette autre Jeanne d'Arc de la France naissante, se continue par Charlemagne, Philippe-Auguste, saint Louis, Charles le Sage ; plus tard

François I^{er}, Henri IV, Louis XIV, Louis XVI, vont répandre dans le monde ces progrès qui placent aujourd'hui la France à la tête de la civilisation.

Certes, le peuple qui porte en lui tant de ressources, qui a la mission de produire ces gloires de l'Église, de nourrir ces phares de l'humanité, possède une vie utile aux voies de la Providence! C'était donc au xv^e siècle, dans le pays le moins corrompu et le plus éclairé encore, que devait être déployé l'étendard de l'unité et du droit. Il est tenu par Jeanne d'Arc qui en est le symbole. A côté de toute grandeur à acquérir pour l'humanité, il y a des sacrifices à offrir. Dans ce grand acte de rénovation, Jeanne d'Arc est à la fois le triomphateur et l'holocauste! Voilà la raison des grandeurs et du martyre de notre héroïne.

En résumé, Monsieur, quant au fait spécial qui nous occupe, si l'on ne veut s'égarer dans cette admirable histoire de Jeanne d'Arc, il faut s'en tenir aux textes d'accord avec la tradition qui n'a jamais reconnu que deux actes principaux révélés à Jeanne, et qui se passent à Orléans et à Reims. Depuis Reims, ce n'est plus la révélation qui dirige Jeanne, et par Elle, l'armée; c'est l'humanité avec toutes ses faiblesses, tous ses caprices, toutes ses dissensions, mais aussi avec son organisation, sa ténacité et sa prudence, qui dirige les chefs de guerre *par qui Jeanne se laisse conduire*. Admettre le contraire,

c'est supposer une lutte acharnée entre Jeanne et la France, entre la voix d'en haut et la terre ! C'est, dans l'ordre moral, une répétition de la guerre des Titans où le dieu ne foudroie pas, mais est peu à peu étouffé ou rejeté.

Restons dans la vérité ! ce qui nous dispensera d'étendre les textes et de les interpréter. Alors nous n'irons pas commettre Jeanne directement en face d'une foule d'obstacles que nous ne connaissons pas. C'est bien assez des mauvais vouloirs si coupables de La Trémoille et des hésitations de Regnaud de Chartres ! Nous n'irons pas dire « qu'une main criminelle a enlevé le manuscrit de Poitiers (153), » tandis que cette main eût été bien maladroitée en faisant disparaître les interrogatoires et les considérants du jugement contenus dans ce livre, et de n'avoir pas anéanti en même temps le dispositif qui existe (154), la seule pièce importante pour Jeanne et pour la postérité !

Nous n'irons pas alors supposer « une sourde jalousie » chez Charles VII (155), « ce roy doux, gracieux, piteux » et miséricors, belle personne, de bel maintient et de « hault entendement (156), qui n'avoit que de bonnes

153. Henri Martin, t. vi, p. 455, note.

154. Quicherat, t. iii, p. 391.

155. Henri Martin. Histoire de France, t. vi, p. 180.

156. Jean Rogier. Quicherat, t. iv, p. 298.

« paroles sur cette même Jehanne (¹⁵⁷), » qui de sa propre main faisait son éloge aux habitants de Narbonne (¹⁵⁸), et le repétait dans les lettres d'anoblissement qu'il donnait à la famille de Jeanne d'Arc et à Jean de Cailly (¹⁵⁹). Ce prince qui confondant ses douleurs avec le martyre de Jeanne, regardait comme une offense à lui personnelle, la condamnation de Rouen (¹⁶⁰). Ce prince qui donnait des larmes à Jeanne (¹⁶¹), parce qu'il n'avait cessé de la regarder « comme la consolation « du roi et la libératrice du royaume (¹⁶²). »

Jeanne d'Arc avait accompli sa mission inspirée à Reims, où elle s'était jetée aux pieds du Roi en lui confirmant que sa mission était terminée (¹⁶³).

Vers Crespy, elle disait à l'archevêque et à Dunois, qui nous le rapporte (¹⁶⁴), qu'elle aspirait à retourner chez ses parents. A Saint-Denis, où elle se trouve (¹⁶⁵),

157. Déposition de Simon Charles, t. III, p. 116.

158. Lettres de Charles VII à ceux de Narbonne. Quicherat, t. v, p. 103.

159. Quicherat, t. v, p. 451, 343.

160. Quicherat, t. II, p. 70. Lettre de Jehan Brehal.

161. Quicherat, t. IV, p. 518. Mémoires du pape Pie II. Enéas Silvius.

162. Quicherat, t. II, p. 307. Opinion du cardinal de Bourdeille.

163. Journal du siège. Quicherat, t. IV, p. 186.

164. Quicherat, t. III, p. 14-15. Déposition de Dunois.

165. Quicherat, t. I, p. 57, 259. Procès de Rouen.

elle entend les voix lui conseiller d'y rester. C'est le seul lieu où elles communiquent avec elle dans cette pénible campagne de Reims à Paris et à Gien, où vous reconnaissez avec raison, Monsieur, que les *voix se taisaient* (166). Découragée par une inaction de quelques mois, elle veut agir, et elle quitte Sully-sur-Loire comme pour obéir à un instinct qui l'attirait vers le martyr. Arrivés devant Melun, elle entend ses voix qui lui annoncent sa prise. Jusqu'à Compiègne, où l'avertissement s'accomplit, elle ne recueille aucun succès. Mais depuis dans les châteaux, dans les prisons, les Voix reviennent à chaque instant la consoler, la soutenir, la diriger, et elles lui dictent ces réponses *hardies* (167), aux sanguinaires inquisiteurs de Rouen.

Devant ce tribunal de pharisiens, elle donne le spectacle touchant d'une résignation angélique, d'une énergie indomptable et d'un esprit de simplicité sublime. Dans cette vie de gloire et d'épreuves, nous ne savons vraiment à qui accorder le plus d'admiration à Jeanne d'Arc dans les combats, ou à Jeanne d'Arc dans les fers ! à l'héroïne qui délivre sa patrie terrestre, ou à la martyre qui achète son entrée dans la patrie céleste ?

Pourquoi donc un martyr ? Pourquoi un sacrifice ? Ah ! rejetons tout, ou inclinons-nous devant la Provi-

166. Henri Martin, t. vi, p. 209, 220.

167. *Audacter* disent les textes latins des Anglais de Rouen.

dence qui semble ne pas permettre un triomphe sur la terre au nom des cieux, sans que l'instrument du triomphe ne soit l'objet d'un sacrifice. Dans Jeanne, nous entendons toujours un écho de la voix de Dieu, et il fallait que la transmission par la bouche d'une jeune fille fût bien fière et bien élevée pour que roi, ministres, prêtres, soldats, peuples se soient inclinés et aient obéi. C'est qu'à ces moments, c'est Dieu, toujours Dieu qui inspire l'héroïne; elle le dit à tous et partout, aux amis comme aux ennemis : « Au nom de Dieu ! »

Laissons donc ces traditions plus ou moins gauloises : les chênes, les fées et les druides (168) ! et ne reconnaissons dans cette vie d'héroïsme et d'abnégation, de triomphes et de martyre, que la main de Dieu qui a tout guidé.

Mais enfin, on a bien le droit de se demander, sans être libre penseur, pourquoi la Providence permettait à la France des succès sur les Anglais catholiques comme elle, sur les Bourguignons confondus avec les Français par six siècles d'obéissance au même sceptre ?

Voyons-la dès son berceau ! Le génie des Français s'est inféodé, à la vérité évangélique dans sa plus pure expression. Alors le pélagianisme, l'arianisme enserraient le monde chrétien; la Gaule seule régénérée dans son action par les Français, reste fidèle au vrai dogme et à la discipline de l'Église. Plus tard, son clergé

168. Henri Martin, t. vi, p. 137.

repousse, comme il l'a toujours fait, toutes les innovations mauvaises; ses enfants ardents pour l'ordre et l'unité pourchassent les hordes barbares, arrêtent l'islamisme et fixent l'indépendance temporelle du chef visible de la chrétienté! Propageant la civilisation, ils font des lois avec Charlemagne, et l'étendent avec les croisades; ils échappent aux Albigeois et aux Hussites. Cette France toujours jeune, fidèle, progressive, échappera au protestantisme, au philosophisme du xviii^e siècle et à d'autres aberrations non moins dangereuses.

C'est qu'il y a en elle une foi, une ardeur, un sentiment du vrai qui l'emportent sur la légèreté apparente du caractère national. Et d'ailleurs à son aurore, au moment où les cités gallo-romaines vont se soustraire au sceptre des Césars, comme oublié dans les débris du paganisme, apparaît une première femme, cette bergère parisienne, qui arrête Attila, inspire, par Clotilde et Clovis, la conversion spontanée des Francs et dispose leur union avec les Gaules, où le christianisme a rencontré son vrai domaine. Et dix siècles après, Jeanne d'Arc le savait bien : « Vous promet et certifie la Pucelle qu'elle « fera si grand habay que il y a mil ans que en France « ne fut si grand! (169) » Ainsi avait réussi lentement la fusion des deux races appelées à propager la civilisa-

169. Procès de condamnation. Lettre de Jeanne, t. 1, p. 241, t. iv, p. 215, 139, 306; t. v, p. 96.

tion chrétienne dans ce moyen âge, dont l'encadrement est formé par deux vierges ! Voilà le lien entre ces deux filles, toutes deux inspirées à mille ans de distance pour l'établissement ou la régénération de la France, le triomphe de la civilisation et la manifestation de notre nationalité. Voilà le Moyen Age tout entier à sa naissance et à son déclin ! Il est le fruit des inspirations de Geneviève de Nanterre et de Jeanne de Domrémy !

Telle est, Monsieur, ma pensée sur Jeanne d'Arc ; telle est ma croyance sur sa mission, croyance appuyée d'ailleurs sur les preuves que j'ai fournies. Les documents existant doivent amener à la même manière de voir celui qui voudra étudier son histoire ; et c'est là, je le crois, l'opinion des hommes éclairés, et qu'aucune prévention n'anime.

Quant aux faits relatifs au sire de Gaucourt, je vous les ai exposés avec franchise, sur études et avec le moins de vanité que je l'ai pu. Je maintiens sur preuves, que vous vous êtes trompé.

Au reste, Monsieur, il y a dans les traditions de famille un certain sentiment inné qui domine tous les autres. Le nôtre est une profonde vénération, un amour patriotique pour Jeanne d'Arc ! Cette affection anime

encore les six membres vivants (¹⁷⁰) de ma famille, comme elle a soutenu ceux qui nous l'ont transmise depuis notre auteur le compagnon de Jeanne d'Arc, le quel dès lors ne pouvait être son ennemi. C'est le précieux héritage et le seul peut-être ! que les contradictions n'atteignent pas, et que les révolutions ne parviennent pas à enlever.

J'ai l'honneur de vous saluer,

STÉ-JAMES, M^{IS} DE GAUCOURT.

170. Voir aux annotations O.

ANNOTATIONS

A

Note 1. — *Le sire de Gaucourt dont le sang et nom m'appartiennent.* — (Ordonnance royale du 8 mai 1844. Jugement rectificatif du tribunal de Versailles 20 février 1846.) Le dixième descendant de Raoul VI; Silvain-Henry-Nicolas-Raoul, marquis de Gaucourt, lieutenant-général des armées du roi (fils de Raoul Mathias, comte de Gaucourt, maréchal de camp, m. 1783, et de Henriette de Fieubet, m. 1808.), ayant perdu son fils unique Henry Raoul, aspirant de marine (à l'expédition de Saint-Domingue sous le général Leclerc), et en 1809 son cousin-germain Raoul Gabriel de Gaucourt, officier de chasseurs, blessé mortellement au combat de la Corogne, résolut de transmettre son nom à son neveu et filleul Emmanuel de St^e-James. Mais la minorité de celui-ci et la mort subite du marquis de Gaucourt, arrivée en 1821, retardèrent l'exécution de cette transmission, qui ne fut réalisée qu'en septembre 1840 sur la demande d'Aglac-Armande-Henriette de Gaucourt, vicomtesse de Jumilhac, fille de ce dernier, m. 1854, du consentement écrit : 1^o de sa sœur Henriette de Gaucourt, veuve de Mau-

rice de S^{te}-James; 2^o de ses deux neveux les comtes d'Espinchal, fils de Gabrielle de Gaucourt; 3^o des marquis et comte de Montaignac (d'Etanssanne), petit-fils d'Albertine de Gaucourt, tous représentant la branche aînée. M. Alexandre de Macors, petit-fils du frère puîné de Raoul Mathias comte de Gaucourt, a été également autorisé en 1843 à prendre le nom de Gaucourt sur la demande de sa mère, née Thérèse de Gaucourt.

B.

Note 9. — Voici le fait singulier et peu connu qu'on trouve dans l'histoire de la maison de La Tour-d'Auvergne, par Baluze, t. I, p. 245, liv. III, in-4^o, Paris, Désallier 1708. — Le roi d'Angleterre aurait perdu beaucoup de gens, et ses bagages à la bataille d'Azincourt. « J'ai trouvé, dit Baluze, dans un ancien cayer escrit en ce temps-là contenant une relation de ce qui s'étoit passé au sujet de la prison des seigneurs de Gaucourt et d'Estouteville, faits prisonniers du roy d'Angleterre en l'an 445, lorsqu'ils luy rendirent la ville d'Harfleur qu'il avoit assiégée. Que le seigneur de Gaucourt ayant obtenu de lui la permission de retourner en France pour pourchasser sa délivrance et celle des autres prisonniers françois, le roy luy dit entre autres choses qu'il avoit perdu plusieurs de ses joyaux à la bataille d'Azincourt et que s'il pouvoit trouver manière de les recouvrer, il le reconnoitroit grandement au fait de la délivrance des prisonniers. Que ledit Gaucourt estant de retour en France fist diligence de recouvrer lesditz joyaux, qui estoient déjà dispersez en plusieurs mains et fist tant qu'il mit en seu-

reté de recouvrer la couronne du roi d'Angleterre qui estoit en ses coffres et une croix d'or et de pierreries bien riche, en laquelle il y avoit de la vraie croix de demy pied de long et la croisure de mesure de plus d'un grand pouce de large, l'habillement de quoi on sacroit le roy d'Angleterre et plusieurs autres choses qu'il avoit grand désir de recouvrer, et qu'il recouvrera encore les sceaux de la chancellerie. Toutes lesquelles choses lui furent rendues à Londres par ledit seigneur de Gaucourt. Ce fait oublié jusqu'à présent dans l'histoire, mérite d'y trouver place. » — Ce service que rendit Gaucourt au roi d'Angleterre, ne servit point à le faire sortir de captivité.

C

Note 44. — Le Laboureur dans son histoire du connétable de Richemont, cite un manuscrit où l'on rapportait « que le sire de Gaucourt à son retour de sa captivité, rejoignit l'armée du connétable à Gien lorsqu'on se disposait à faire le siège de Montargis. Mais l'argent venant à manquer, Gaucourt engagea à Jacques Besson de Bourges, une couronne d'or enrichie de pierreries qu'il avait comme tous les barons du royaume, pour orner son casque dans les tournois ; et il employa cet argent à lever des troupes pour opérer devant Montargis. »

D

Note 46. — Joanne de Preuilly dame de Gaucourt, était fille de Gilles, baron de Preuilly, tué au combat de Saint-

Cloud en 1414, et de Marguerite de Naillac. C'était une femme d'une grande piété qui obtint du pape, le 18 des kal. de décembre 1439, d'avoir un autel portatif pour la commodité de sa maison. (ANSELME, t. VIII, p. 370.)

E

Note 24. — Ordonnance de « Charles duc d'Orléans et de Valois, comte de Blois et de Beaumont, seigneur de Coucy, qui mande aux gens de ses comptes de payer la somme de 700 liv. t. à son amé et féal chevalier et chambellan le sire de Gaucourt, » pour des troupes qu'il a entretenues en garnison à Dreux, contre les ennemis dudit duc. Donnée à Orléans le 26 janvier 1414. La quittance scellée ainsi que l'ordonnance sont en nos mains et sortent de la collection Jour-savault.

F

Note 25. — Il est qualifié pour la première fois de conseiller du Roi et de chambellan, dans une quittance qu'il signe à Chartres, le 14 avril 1426 après Pasques. Cette pièce est dans le dossier *Gaucourt* des manuscrits de la bibliothèque Impériale, où il y a sept autres actes qui lui donnent cette qualification de chambellan jusqu'en 1444.

G

Note 27. — Néanmoins une ordonnance royale du 11 mars 1437, le qualifie de Premier Chambellan et il est désigné

ainsi dans neuf autres actes jusqu'en 1453, époque où il touche ses gages de la capitainerie de Gisors. Ainsi pendant sept ans de 1437 à 1444 et dans huit actes presque simultanés on le voit indifféremment qualifié de simple Chambellan ou de Premier Chambellan. (Manuscrits de la bibliothèque Impériale.)

H

Note 28. — Le 26 octobre 1433 seulement, Raoul de Gaucourt est appelé par lettres du Roi à siéger au Conseil avec tous ses autres conseillers; dans cette ordonnance il est qualifié de Grand Chambellan. Ainsi c'est seulement à cette époque que Raoul de Gaucourt a dû prendre part à la direction politique et non pas en 1429. — Voici la teneur de ces lettres : « Au sire de Gaucourt, ch^{er} et grand chambellan du Roy, lequel ledit seigneur avoit voulu et ordonné être retenu avec lui en sa compagnie tant pour être et assister en ses conseils avec ses autres conseillers comme pour le servir de tout ce qu'il voudroit ordonner, la somme de CC liv. par mois à commencer le premier jour de novembre 1433 par lettres patentes du Roy du 26 octobre vérifiées le dict jour. » (Actes de la chambre des Comptes.) Le Père Anselme, *Histoire des grands officiers*, ne compte pas Raoul VI au nombre des grands chambellans et ne lui donne que le titre de Premier. — Le même érudit ne compte pas au nombre des maréchaux de France Raoul V et Charles I^{er} de Gaucourt qualifiés ainsi, sans doute à tort, par des auteurs du xv^e siècle et des suivants.

I

Note 30. — Lettres rendues à Meung-sur-Yèvre et souscrites par l'évêque d'Orléans, les seigneurs d'Albret et de La Trémoille, le bastard d'Orléans, les seigneurs de Trèves, d'Arpajon, de Gaucourt et autres (Ordon^{ces} Royales, XIII, 444). Nous ne connaissons que neuf lettres ou ordonnances royales souscrites par Raoul de Gaucourt ou qui constatent sa présence au conseil; il y a d'abord celle dont nous venons de parler, puis deux de 1430 et 1432 relatives au gouvernement du Dauphiné, les autres sont de 1433, 1434, 1436, 1437, 1438 et 1449. — Il n'a donc pu prendre part à la direction politique qu'à dater de 1433, puisque les trois premières ordonnances se rapportent à des actes spéciaux à des provinces dont il était bailli ou gouverneur.

J

Note 67. — Quittance du sire de Gaucourt et lettres du Roi qui accorde à son amé et féal conseiller et chambellan le sire de Gaucourt, une somme pour les gens d'armes qu'il a rassemblés en septembre pour reprendre Le Dorat sur les Bourguignons. Ces lettres adressées le 24 octobre 1433 d'Amboise au trésorier Le Picard, imputent cette somme sur l'aide votée par les États de Poitiers. (Dossier Gaucourt; bibliothèque Impériale, manuscrits.)

K

Note 63. — *Histoire de Dauphiné*, par le président de Bourchenu de Valbonnais, t. 1, p. 62; Genève, 1782. — Fragment de la guerre d'Anthon contre Louis, prince d'Orange, 1430. Regist. coté : Processus super insultu guerræ Anthonis, anno 1430; archiv. Cancellar. Delphin. — Et l'Histoire de Louis de Chalons, prince d'Orange, par Joseph de La Pise.

L

Note 74. — Raoul V sire de Gaucourt, seigneur d'Argicourt et de Luzarches en partie, sénéchal de Beaucaire, bailli de Rouen, ambassadeur près le roi d'Aragon, maréchal général des logis à la campagne d'Artois, chambellan du Roi, était fils d'Isabeau de Cramailles et de Raoul IV de Gaucourt et non pas de Jean de Gaucourt, comme le dit à tort le P. Anselme. Il fut frère Eustache de Gaucourt, marié à Jeanne de Montmorency et en faveur de qui fut introduite la charge de Grand Fauconnier de France. Il épousa : 1° Marguerite de Beaumont dont il eut Raoul VI et Louis Guillaume de Gaucourt; 2° d'Aliane de Berghes, il eut une fille, Isabeau, dame de Berghes, qui épousa Jean de Naillac et Bérangeon d'Arpajon.

M

Note 84. — L'ensemble de la vie de Raoul, sire de Gaucourt est notamment rapporté à la page 777 de l'histoire

de Charles VI par Juvénal des Ursins, éditée par Denys Godefroy, imp. roy., 1653. — A commencer par ces mots : « Miles insignis » et finissant par « il n'est pas mort riche comme chacun sait. » — Voici un détail du ravitaillement d'Orléans dans l'hiver de 1429, rapporté par le P. Daniel. L'action de Gaucourt gouverneur de la ville ne fut ni moins hardie, ni moins heureuse. Il était sorti pour aller trouver le Roi et l'assurer qu'il pouvait compter sur une longue défense, pourvu que les vivres ne manquassent pas. Une si grosse garnison et un si grand nombre de bourgeois, en consommaient beaucoup. — L'espérance des ennemis était que la disette les obligerait à se rendre. Gaucourt se chargea de conduire un grand convoi de vivres que ce roi avait fait préparer. Il prit avec lui Guillaume Estuart Écosais, le seigneur de Verduzan et quelques autres braves capitaines. Il se mit à la tête de mille hommes bien choisis. Il s'approcha du camp des Anglais, et à la faveur d'une sortie qu'il fit de la ville et de l'alarme qu'il donna en divers endroits du camp, il fit passer le convoi. (P. Daniel, *Histoire de France*, t. iv, p. 383, Paris, in-4°, édit. 1722.)

Dans ses recherches historiques sur la ville d'Orléans (10 vol. in-8°, Orléans, Jacob); M. Lottin donne le détail précis de tous les actes relatifs au siège. Il cite, de 1427 à 1458, neuf actes ou gestes de Raoul VI, sire de Gaucourt, et qui pour la plupart se rattachent au siège de 1429. Ni cet auteur, ni Pallet, ni La Thaumassière, historiens du Berry, n'attribuent à Raoul aucun fait qui puisse justifier une accusation d'hostilité contre Jeanne d'Arc.

Lottin, qui prend les notes dans les manuscrits de l'hôtel de ville d'Orléans, rapporte que Gaucourt devint bailli et gouverneur en septembre 1427; qu'un an après il

fait le dénombrement des citoyens en état de porter les armes et qu'il en trouve 5,000, mais que par la suite, femmes, enfants, vieillards et ecclésiastiques vinrent les aider avec vigueur et patriotisme; il établit, en octobre 1428, une fabrique de poudre à canon dans la rue des Hôtelleries; il fait un nouvel arsenal entre le Châtelet et Saint-Hilaire; il dépiste un supérieur de couvent qui avait fait à l'Hôtel-Dieu un trou destiné à laisser entrer les Anglais, etc., etc. Pas un mot des recherches de Lottin ne laisse supposer que Raoul de Gaucourt ait été l'adversaire de Jeanne d'Arc.

N

Note 98. — Henry V roi d'Angleterre fit venir à son lit de mort à Vincennes, les principaux seigneurs de sa cour et leur fit un grand nombre de recommandations sur la conduite qu'ils avaient à tenir et il leur dit : « En après je vous
 « prie tant comme je puis à tous, que gardez sur tous que
 « pouvez mesprendre, que n'ayez aucune dissention avec
 « beau-frère de Bourgogne, et ce deffendez expressément à
 « beau-frère Honffroy : car s'il advenoit (que Dieu ne veuille)
 « qu'il y eust entre vous et luy aucunes malveillances, les
 « besoignes de ce royaume qui sont moult avancées de
 « nostre party, en pourroient estre empirées. Et si gardez
 « que ne délivrez de prison, beau-cousin d'Orléans, le comte
 « d'Eu, le seigneur de Gaucourt et Guichard de Sisay jus-
 « ques à temps que beau-fils soit en aage compétent, et des
 « autres faites comme bon vous semblera. » (Monstrelet, t. 1, p. 225.)

O

Note 466. — Ces six membres et représentants de la famille de Gaucourt sont pour la branche aînée, le comte d'Espinchal, le baron de S^{te}-James et celui qui écrit ces lignes ; pour la branche cadette M^{me} d'Azie, M^{me} de Macors, née de Gaucourt, et le fils de celle-ci M. Alexandre Macors de Gaucourt.

FIN.